

# RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

DIJON - 1 DÉCEMBRE 2020

## PRÉSENTATION

**DES OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)**  
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



**OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

[www.bourgognefranchecomte.fr](http://www.bourgognefranchecomte.fr)

Retrouvez-nous sur   

**Le 25 septembre 2015, 193 pays ont adopté à l'Organisation des Nations Unies (ONU), un nouveau programme de développement articulé autour de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité, d'ici à 2030.**

Ce nouveau programme de développement à l'horizon 2030 s'appuie sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités. Les ODD sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

**Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable** tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

**Les ODD sont un programme destiné à ne laisser personne de côté.** Ils visent à éradiquer la pauvreté en s'attaquant à ses causes, et à rassembler pour changer véritablement les choses, pour les personnes comme pour la planète.

En reposant sur le **partenariat et le pragmatisme**, les ODD visent à faire dès maintenant les bons choix pour **améliorer, de manière durable, le sort des générations futures.**

Ils proposent à **chaque pays, qu'ils soient riches, à revenus intermédiaires, ou pauvres**, une marche à suivre et des cibles claires, en accord avec ses priorités et les défis écologiques globaux.

**L'Agenda 2030 pour le développement durable sera réellement efficient s'il est mis en œuvre, aussi à l'échelle locale.** Tous les ODD ont des cibles qui sont directement ou indirectement liées au travail des gouvernements locaux et régionaux. Il s'agit de mettre les priorités, les besoins et les ressources des territoires et des populations au cœur du développement durable et d'assurer des échanges continus entre les acteurs mondiaux, nationaux et locaux.

Le cadre des indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs et cibles du programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 6 juillet 2017 et est affiné chaque année. Il est complété par des indicateurs aux niveaux national et local qui sont élaborés par les États membres et leurs collectivités territoriales et mis à jour chaque année.

**Les ODD constituent donc des leviers d'action dont tous les acteurs** (Etats, collectivités territoriales, société civile, acteurs sociaux et économiques, qu'ils agissent à l'international et/ou au niveau national ou local) peuvent se saisir pour construire un monde en commun plus solidaire et plus durable. **Ils permettent la recherche de solutions partagées entre les territoires du monde.**

La Région Bourgogne-Franche-Comté, à travers sa stratégie de mandat 2016-2021, construite sur les trois piliers du Développement Durable que sont la bataille pour l'emploi, la transition écologique et énergétique et le vivre-ensemble, inscrit ses politiques publiques, plus particulièrement sa politique internationale, dans la dynamique des ODD.

En novembre 2018, sa Présidente Marie-Guite Dufay a fait adopter, lors des Orientations Budgétaires 2019, un 34<sup>ème</sup> engagement visant à formaliser l'action de la Région dans le cadre de l'Agenda 2030 de l'ONU, démarche vertueuse et collective qui nécessite l'exemplarité de la sphère publique.



## ODD et COVID-19

**La pandémie de coronavirus complique considérablement l'effort mondial initié en 2015 avec l'adoption de l'agenda 2030 qui propose une vision commune et des réponses aux défis les plus graves du monde, de l'élimination de la pauvreté et de la faim à l'inversion du changement climatique.**

En peu de temps, la propagation rapide du nouveau coronavirus a transformé une urgence de santé publique en l'une des pires crises internationales, changeant ainsi le monde tel que nous le connaissons.

En frappant tous les segments de la population, tous les secteurs de l'économie et toutes les régions du monde, la pandémie a brutalement perturbé la mise en œuvre de nombreux ODD et, dans certains cas, fait reculer des décennies de progrès accomplis notamment en matière de pauvreté, de soins de santé ou encore d'éducation.

Des avancées avaient été enregistrées : l'amélioration de la santé maternelle et infantile, l'élargissement de l'accès à l'électricité ; l'augmentation de la représentation des femmes aux postes à responsabilité, la baisse de la part des enfants et des jeunes déscolarisés dans le monde, etc.

Mais ces progrès ont été obérés par une insécurité alimentaire croissante, une détérioration de l'environnement naturel et par des inégalités persistantes et généralisées, que la crise actuelle vient encore aggraver.

Le monde est aujourd'hui confronté à la pire récession qu'il ait connue depuis des générations. Même les pays les plus avancés et les plus développés luttent pour faire face aux retombées sanitaires, sociales et économiques de la pandémie. Mais, ce sont les pays les plus pauvres et les populations les plus vulnérables qui sont les premiers touchés par ce choc planétaire.

Un surcroît d'ambition et de mobilisation est nécessaire, non seulement pour vaincre la COVID-19 mais aussi pour mieux se relever ensemble.

Les Etats, les collectivités territoriales, la société civile, les acteurs sociaux et économiques ripostent face à la COVID-19 en prenant de nombreuses mesures au niveau local, national et international afin de poursuivre l'atteinte des ODD.

*Rapport des Nations Unies sur les objectifs de développement durable 2020*

**Ce document présente chacun des 17 ODD articulés autour de 169 cibles auxquelles sont associés des indicateurs mondiaux, européens et nationaux. Dans le cadre de sa mise à jour annuelle, ce document présentera cette année les impacts de la COVID-19 sur chacun des ODD et les ripostes proposées au niveau mondial.**



**Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes** reste un des plus grands défis auquel l'humanité doit faire face.

Alors que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a diminué de moitié entre 1990 et 2015, 10 % de la population mondiale, soit 736 millions de personnes, vivaient toujours en dessous du seuil d'extrême pauvreté en 2015.

Même si la croissance rapide observée dans certains pays comme la Chine et l'Inde a sorti des millions de personnes de la pauvreté, les progrès restent inégaux. Les femmes restent plus vulnérables que les hommes face à la pauvreté, avec moins d'opportunités (travail rémunéré, éducation, propriété).

Les progrès demeurent limités dans des régions comme l'Asie du Sud et l'Afrique Sub-Saharienne, où se trouvent 80% des personnes vivant dans la pauvreté extrême.

D'après les estimations de 2016, 45 % seulement de la population mondiale bénéficiaient d'un plan efficace de protection sociale avec des prestations en espèces.

En 2017, les pertes économiques dues à des catastrophes naturelles étaient estimées à plus de 300 milliards de dollars. Ces pertes, provoquées par trois puissants ouragans ayant frappé les États-Unis d'Amérique et plusieurs pays des Caraïbes, sont les plus élevées de ces dernières années.

# Faits et chiffres

**736**

**MILLIONS  
DE PERSONNES  
VIVENT ENCORE DANS  
L'EXTRÊME PAUVRETÉ**

soit **10%** de la population mondiale

en 2015 contre

**36%** en 1990

Le nombre de personne vivant avec **1,90 \$ / jour** est passé de

**26,9%** en 2000 à **9,2%** en 2017

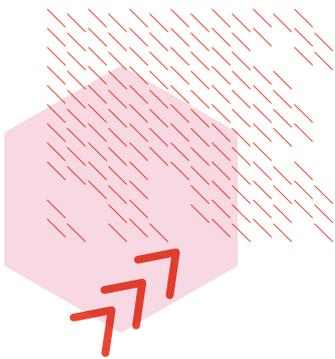
**300 milliards \$**

Pertes économiques dues à des catastrophes naturelles en 2017

**45 %**

de la population bénéficie d'un plan de protection sociale en 2016

**44 400** personnes forcées chaque jour de fuir les conflits et la persécution



## FOCUS COVID-19 ET ODD 1

Entre 1990 et 2015, le taux d'extrême pauvreté dans le monde a reculé, passant de 36 % à 10 %. Toutefois, le rythme du changement s'est ralenti et la crise liée à la COVID-19 risque hélas d'anéantir des décennies de progrès dans la lutte contre la pauvreté.

**100 millions** de personnes sont poussées dans la pauvreté en raison des coûts des soins de santé

Le revenu mondial par habitant devrait diminuer de **4%**.

Le **taux de pauvreté devrait être de 8,8% en 2020**. C'est la première augmentation de ce taux depuis 1998.

La Banque mondiale a averti que **la pandémie pourrait plonger entre 40 et 60 millions de personnes dans l'extrême pauvreté**.

L'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne devraient connaître les plus fortes hausses de l'extrême pauvreté à cause de la pandémie avec, respectivement, **32 millions** et **26 millions** de nouvelles personnes vivant sous le seuil international de pauvreté.

Les pays en développement sont les plus menacés (pendant et après la pandémie), à mesure que se profilent une crise sanitaire et une crise économique et sociale dévastatrice dans les mois et les années à venir.

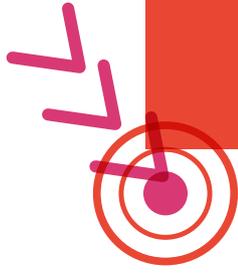
Selon le PNUD, **les pertes de revenus devraient dépasser les 220 milliards de dollars dans les pays en développement**.

Ces pertes auront une incidence sur toutes les sociétés, et des répercussions se feront sentir sur l'éducation, les droits de l'Homme et, dans les cas les plus graves, sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de base.

Afin de venir en aide aux plus pauvres et aux plus vulnérables, l'ONU a publié un **Cadre pour une réponse socio-économique immédiate à la COVID-19** et appelle à une intensification exceptionnelle du soutien international et de l'engagement politique afin de garantir que partout dans le monde, les personnes puissent avoir accès aux services essentiels et à la protection sociale.

Le **Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement** vise à aider les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ainsi qu'à soutenir les personnes les plus vulnérables qui souffrent de manière disproportionnée des impacts socio-économiques de la pandémie.

Aujourd'hui, alors que le monde anticipe les pires répercussions économiques depuis la Grande Dépression, des dizaines de millions de personnes vont rechuter dans la pauvreté, ruinant ainsi des années d'améliorations. **L'importance de systèmes de protection sociale robustes pour protéger les personnes pauvres et vulnérables devient plus évidente que jamais**, alors que les impacts économiques de la pandémie commencent à se faire sentir durement, et le **besoin d'une préparation efficace aux urgences, aussi bien face aux pandémies qu'à d'autres catastrophes**, est tout aussi manifeste.



# CIBLES DE L'ODD 1



## Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- 1.1** D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (moins de 1,25 dollar/jour/personne)
- 1.2** D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
- 1.3** Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
- 1.4** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance
- 1.5** D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité
  - 1.a** Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes
  - 1.b** Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

# INDICATEURS DE L'ODD 1

## Au niveau international - ONU

**1.1.1** Proportion de la population vivant au -dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)

**1.2.1** Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

**1.2.2** Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays

**1.3.1** Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

**1.4.1** Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

**1.4.2** Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers  
a) de documents légalement authentifiés et b) qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type

**1.5.1** Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

**1.5.2** Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)

**1.5.3** Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

**1.5.4** Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

**1.a.1** Total des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté, tous donateurs confondus, exprimé en proportion du revenu national brut du pays bénéficiaire

**1.a.2** Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)

**1.b.1** Dépenses sociales publiques favorables aux pauvres



## Au niveau français - INSEE

- 1.i1** Taux de pauvreté monétaire
- 1.i2** Taux de pauvreté en conditions de vie
- 1.i3** Intensité de la pauvreté monétaire
- 1.i4** Taux d'effort net en logement
- 1.i5** Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i1** Renoncement à consommer des protéines pour raisons financières (ODD 2)
- 3.i7** Renoncement aux soins pour raisons financières (ODD 3)
- 7.i1** Incapacité à maintenir son logement à bonne température (ODD 7)
- 8.i7** Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles (ODD 8)
- 10.i1** Taux de croissance du niveau de vie moyen (ODD 10)
- 10.i3** Inégalités du patrimoine (ODD 10)
- 11.i1** Taux de surpeuplement des logements (ODD 11)

## Au niveau européen - Eurostat

- Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
- Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale par degré d'urbanisation
- Personnes en risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux
- Personnes en risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux, par nationalité
- Personnes en situation de privation matérielle sévère
- Personnes vivant dans des ménages avec une très faible intensité de travail
- Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi
- Population vivant dans un logement ayant soit des fuites dans la toiture, soit des murs, sols ou fondations humides, soit de la pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol par statut de pauvreté

### Multi-objectifs

- Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits par sexe
- Populations ne possédant ni baignoire ni douche ni toilettes dans son logement par statut de pauvreté
- Population incapable à maintenir une température adéquate dans le logement par statut de pauvreté
- Taux de surpeuplement par statut de pauvreté



Ces vingt dernières années, la croissance économique rapide et une meilleure productivité agricole ont permis de diviser par près de deux le nombre de personnes sous-alimentées. De nombreux pays en développement sont maintenant à même de répondre aux besoins alimentaires des plus vulnérables. L'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes ont accompli des progrès considérables en vue d'éradiquer la faim extrême.

Ces progrès constituent une réussite notable en vue d'atteindre les cibles fixées par les premiers Objectifs du millénaire pour le développement.

Malheureusement, la faim continue de freiner le développement de multiples pays. On estimait à 821 millions le nombre de personnes chroniquement sous-alimentées en 2017, à plus de 90 millions le nombre

d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale grave. Et une personne sur quatre souffre encore de la faim en Afrique.

Les Objectifs de développement durable visent à mettre un terme à la faim et à la malnutrition sous toutes leurs formes d'ici 2030, en faisant en sorte que toutes les personnes - notamment les enfants et les plus vulnérables - aient accès à une alimentation suffisante en quantité et en qualité, tout au long de l'année. Cela implique d'encourager des pratiques agricoles durables, d'améliorer les moyens d'existence et les capacités des petits paysans, de permettre une égalité d'accès à la terre, aux technologies et aux marchés. Cela implique aussi une coopération internationale pour assurer les investissements dans les infrastructures et technologies qui améliorent la productivité agricole.

# Faits et chiffres

**821  
MILLIONS**

**UNE PERSONNE SUR NEUF DANS  
LE MONDE EST SOUS ALIMENTÉE  
(SOIT 821 MILLIONS)**

**L'Asie** est le continent qui compte le plus de personnes souffrant de la faim - les deux tiers de la population totale. Le pourcentage en Asie du Sud a chuté ces dernières années, mais en Asie occidentale il a légèrement augmenté

**66  
MILLIONS**

d'enfants en âge d'aller à l'école primaire dans les pays en développement ont faim lorsqu'ils sont en classe, **23 millions en Afrique** seulement

L'Asie australe est confrontée à la plus lourde charge de faim, avec environ **281 millions de personnes sous-alimentées**.

En Afrique sub-saharienne, les projections pour la période 2014-2016 indiquent un taux de malnutrition de près de **23%**

**22 %**

Un enfant sur quatre dans le monde souffre d'un retard de croissance. Dans les pays en développement, cette proportion peut aller jusqu'à un sur trois

**1,4 milliards**

de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité - la plupart vivant dans les zones rurales de pays en développement. La pauvreté énergétique dans de nombreuses régions est un obstacle fondamental à la réduction de la faim et à la production de nourriture nécessaire pour satisfaire les futurs besoins.

Si les femmes des régions rurales jouissaient au même titre que les hommes d'un accès à la terre, à la technologie, aux services financiers, à l'éducation et aux marchés, le nombre de personnes souffrant de la faim serait réduit de 1 00 à 1 50 millions.

**FAIM** La grande majorité des personnes souffrant de la faim dans le monde vivent dans un pays en développement, où **12,9 %** de la population est sous-alimentée

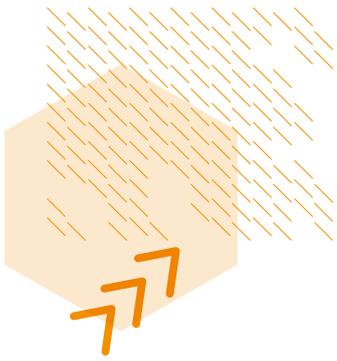
**500 millions** de petites exploitations agricoles fournissent jusqu'à 80 % de la nourriture consommée dans les pays en développement. Investir dans ces exploitations constitue donc un moyen considérable d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des plus pauvres, ainsi que accroître la production alimentaire pour les marchés locaux et mondiaux

**3,1 MILLIONS**

**La malnutrition est la cause de près de la moitié (45%) des décès d'enfants de moins de 5 ans chaque année (soit 3,1 millions d'enfants)**

**75 %** Depuis les années 1900, quelque 75 % de la diversité des cultures a disparue des champs des agriculteurs. Une meilleure utilisation de la biodiversité agricole peut contribuer à des régimes alimentaires plus nutritifs, des moyens d'existence améliorés pour les communautés agricoles et créer de systèmes agricoles plus résilients et durables

Le secteur de l'agriculture est le principal employeur du monde. C'est le gagne-pain de **40 %** de la population mondiale actuelle et la principale source de revenu et d'emploi pour les ménages ruraux pauvres



## FOCUS COVID-19 ET ODD 2

En 2020, près de **132 millions** de personnes pourraient souffrir de sous-alimentation en raison de la COVID-19.

En 2020, la hausse de la demande alimentaire et les perturbations des chaînes d'approvisionnement dues à la pandémie de COVID-19 ont favorisé l'augmentation des prix des produits alimentaires dans plusieurs pays durant la seconde moitié de mars et en avril.

Afin de faire face à ces risques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) exhorte les pays à :

- Répondre aux **besoins alimentaires** immédiats des populations vulnérables
- Renforcer les **programmes de protection sociale**
- Maintenir le **commerce alimentaire** mondial
- Maintenir les rouages de la **chaîne d'approvisionnement** nationale en mouvement
- Appuyer les **capacités des petits exploitants agricoles** pour relancer la production alimentaire (représentent entre 40 et 85% de l'ensemble des producteurs alimentaires en Afrique)

Selon le Programme alimentaire mondial, ce sont **265 millions** de personnes qui devront faire face à une situation de **crise alimentaire** si aucune mesure directe n'est prise.

Le **Programme alimentaire mondial (PAM)**, par l'intermédiaire de son programme d'assistance alimentaire, fournit une aide vitale à **87 millions** de personnes vulnérables dans le monde. Son analyse des conséquences de la pandémie sur l'économie et la sécurité alimentaire souligne **l'impact potentiel de la COVID-19 sur les populations les plus pauvres du monde.**

Compte tenu des effets de la pandémie sur le secteur alimentaire et agricole, des **mesures rapides sont nécessaires pour garantir que les chaînes d'approvisionnement alimentaire soient maintenues en vie afin d'atténuer le risque de chocs importants ayant un impact considérable sur l'humanité, en particulier sur les pauvres et les plus vulnérables.**

**Le Plan de réponse humanitaire global à la COVID-19 de l'ONU** définit les mesures à prendre pour combattre le virus dans les pays les plus pauvres du monde et répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables, notamment celles qui sont confrontées à l'insécurité alimentaire.



## CIBLES DE L'ODD 2



### **Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable**

**2.1** D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

**2.2** D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

**2.3** D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles

**2.4** D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en oeuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

**2.5** D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

**2. a** Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

**2. b** Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement

**2. c** Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires

# INDICATEURS DE L'ODD 2

## Au niveau international - ONU

**2.1.1** Prévalence de la sous-alimentation

**2.1.2** Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)

**2.2.1** Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans

**2.2.2** Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)

**2.2.3** Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon l'état de grossesse (pourcentage)

**2.3.1** Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière

**2.3.2** Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

**2.4.1** Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable

**2.5.1** Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme

**2.5.2** Proportion des races locales considérées comme étant en danger d'extinction

**2.a.1** Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

**2.a.2** Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole

**2.b.1** Subventions à l'exportation dans le secteur agricole

**2.c.1** Indicateur d'anomalies des prix alimentaires



## Au niveau français - INSEE

- 2.i1** Renoncement à consommer des protéines pour raisons financières
- 2.i2** Prévalence du surpoids et de l'obésité
- 2.i3** Diversité moyenne des cultures arables
- 2.i4** Agriculture biologique et exploitations de haute valeur environnementale
- 2.i5** Exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials)
- 2.i6** Consommation de produits phytosanitaires
- 2.i7** Races locales classées comme étant à risque d'extinction

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i5** Prélèvements en eau (ODD 6)

## Au niveau européen - Eurostat

- Taux d'obésité par l'indice de masse corporelle (IMC)
- Revenu agricole des facteurs par unités de travail annuel (UTA)
- Support gouvernemental en faveur de la recherche et du développement agricole
- Surface agricole couverte par l'agriculture biologique
- Indicateur de risques harmonisé des pesticides (HRI1), par groupes de substances actives
- Emissions d'ammoniac provenant de l'agriculture

### Multi-objectifs

- Teneur en nitrate dans l'eau souterraine
- Estimation de l'érosion des sols par l'eau - superficie affectée par un taux d'érosion sévère
- Indice des oiseaux communs par espèce - UE agrégat



**Depuis la création des Objectifs du millénaire pour le développement, des avancées historiques ont été réalisées en termes de réduction de la mortalité infantile, d'amélioration de la santé maternelle et de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.**

Depuis 2000, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a chuté de 47%. La mortalité maternelle a également chuté de 37%. Au niveau mondial, l'incidence du VIH a diminué de 0,40 à 0,26 pour 1 000 personnes non infectées entre 2005 et 2016.

En dépit de ces incroyables progrès, l'eau insalubre, des systèmes d'assainissement déficients et le manque d'hygiène restent les principaux facteurs de la mortalité

mondiale, provoquant la mort d'environ 870 000 personnes en 2016.

Ces morts peuvent être évitées grâce à la prévention et au traitement, à l'éducation, aux campagnes d'immunisation et aux soins médicaux. Les Objectifs de développement durable s'engagent audacieusement à enrayer l'épidémie de sida, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies transmissibles d'ici 2030. Le but visé est que chacun dispose d'une couverture maladie universelle et ait accès à des vaccins et médicaments sûrs et efficaces. À ce titre, le soutien à la recherche et au développement dans le domaine des vaccins est essentiel, de même que l'accès aux médicaments à un coût abordable.

# Faits et chiffres

**1,8**  
**MILLIONS**  
de nouveaux infectés  
par le VIH en 2017

/

**940**  
**000**  
personnes décédées  
de maladies liées au  
sida en 2017

contre

**7 millions**

de personnes meurent  
chaque année à cause de  
particules fines contenues  
dans l'air pollué

**47%**

chute du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans son ensemble de 2000 à 2016.

Dans le même temps il est en augmentation en Afrique Subsaharienne et en Asie du Sud :

**4 décès / 5** d'enfants ayant moins de 5 ans ont lieu dans ces régions

*L'éducation de la mère demeure un puissant déterminant d'inégalité : les enfants de mères éduquées ont plus de chances de survivre que les enfants de mères sans éducation.*

*Le taux de mortalité maternelle est 15 fois plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés*

**400**

**MILLIONS DE PERSONNES**

n'ont pas accès à des services de santé de base et 40% de la population mondiale n'a pas de protection sociale

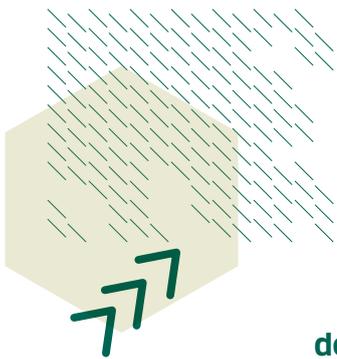
**2,58 pour 1 000**

Incidence du VIH en Afrique subsaharienne, pour les femmes en âge de procréer

*Le sida est désormais la principale cause de décès chez les adolescents (10-19 ans) en Afrique et la deuxième cause la plus fréquente de décès chez les adolescents à l'échelle mondiale*

**1,6 milliard**

de personnes vivent dans des environnements fragiles où le manque d'accès aux services basiques représente un obstacle majeur



## FOCUS COVID-19 ET ODD 3

Jusqu'à la fin de 2019, les progrès se poursuivaient dans de nombreux domaines de la santé mais le taux de progression n'était pas suffisant pour atteindre les cibles de l'objectif 3, qui semblent encore plus lointaines aujourd'hui avec la pandémie de COVID-19.

**L'augmentation rapide des cas de COVID-19 cause un grand nombre de décès et surcharge la plupart des systèmes de santé. Les soins de santé essentiels et les interventions qui permettent de sauver des vies sont perturbés.** Les populations ont peur ou ne sont pas en mesure de se

rendre dans les établissements de santé pour faire des examens médicaux, se faire vacciner ou même recevoir des soins d'urgence. **Cette situation peut avoir des conséquences très graves et risque d'anéantir des décennies d'améliorations des résultats en matière de santé.**

Les urgences sanitaires telles que la COVID-19 présentent un risque pour l'humanité tout entière et ont démontré que la préparation est indispensable. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis en évidence d'énormes disparités entre les capacités des différents pays à faire face à la crise et à se rétablir après COVID-19.

La pandémie offre donc une occasion unique de se préparer aux urgences sanitaires et d'investir dans les services publics essentiels du XXI<sup>e</sup> siècle.

**La crise de la COVID-19 a interrompu les programmes de vaccination infantile** dans le monde à une échelle jamais observée depuis le lancement du programme élargi de vaccination dans les années 1970. Plus de la moitié (53 %) des 129 pays ayant des données disponibles ont signalé des perturbations modérées à sévères voire une suspension totale des services de vaccination en mars et en avril 2020. De plus, les fermetures de frontières dues à l'épidémie de COVID-19 pourraient provoquer des pénuries de vaccins dans au moins 26 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire.

La pandémie met en évidence la pénurie de professionnels de la santé dans de nombreux pays, en particulier dans les régions les plus touchées.

**Plus de 40 % des pays ont moins de 10 médecins pour 10 000 habitants** et plus de 55 % d'entre eux comptent moins de 40 infirmiers et sages-femmes pour 10 000 habitants

Selon le PNUD, l'indice de développement humain dans le monde (qui mesure conjointement le niveau d'éducation, le niveau de santé et le niveau de vie) est en passe de baisser cette année, une première depuis sa mise au point en 1990. Cette baisse est attendue dans la plupart des pays et dans toutes les régions du monde.

Malgré des avancées dans de nombreux domaines, **les perturbations engendrées par la COVID-19 pourraient entraîner des centaines de milliers de décès supplémentaires liés au sida, au paludisme, à la tuberculose et aux maladies tropicales négligées.**

Ainsi, en Afrique subsaharienne, cela pourrait conduire à une augmentation de 23 % des cas de paludisme et à une hausse des décès de 100 % d'ici à la fin 2020 par rapport aux chiffres de 2018.

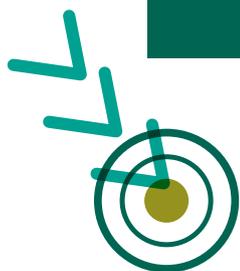
**Des centaines de milliers de décès supplémentaires d'enfants de moins de 5 ans sont prévus en 2020, ainsi que des dizaines de milliers de décès maternels additionnels. De plus, de nombreuses femmes et filles ne passent pas de visites médicales par peur de contracter le virus et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale peuvent provoquer des pénuries de contraceptifs, provoquant des millions de grossesses non désirées.**

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a publié **Le Plan stratégique de préparation et de riposte** qui décrit les mesures de santé publique que la communauté internationale doit prendre pour se préparer et riposter à la COVID-19. La mise à jour de la stratégie Covid-19 d'avril 2020 oriente la réponse de santé publique à la

pandémie aux niveaux national et infranational, et souligne les efforts coordonnés requis de la part de la communauté internationale pour relever le défi de la pandémie, qui est bien plus qu'une crise sanitaire. Elle exige une réponse pangouvernementale et pansociétale.

# CIBLES DE L'ODD 3

3 BONNE SANTÉ  
ET BIEN-ÊTRE



## Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- 3.1** D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
- 3.2** D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
- 3.3** D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- 3.4** D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.5** Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- 3.6** D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route
- 3.7** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- 3.8** Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
- 3.9** D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
- 3.a** Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac
- 3.b** Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments
- 3.c** Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement
- 3.d** Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

# INDICATEURS DE L'ODD 3

## Au niveau international - ONU

- 3.1.1** Taux de mortalité maternelle
- 3.1.2** Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
- 3.2.1** Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
- 3.2.2** Taux de mortalité néonatale
- 3.3.1** Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque
- 3.3.2** Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants
- 3.3.3** Incidence du paludisme pour 1000 habitants
- 3.3.4** Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants
- 3.3.5** Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires
- 3.4.1** Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques
- 3.4.2** Taux de mortalité par suicide
- 3.5.1** Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, services de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie
- 3.5.2** Consommation d'alcool (en litres d'alcool pur) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile
- 3.6.1** Taux de mortalité lié aux accidents de la route
- 3.7.1** Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale
- 3.7.2** Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge
- 3.8.1** Couverture des services de santé essentiels
- 3.8.2** Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé
- 3.9.1** Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant
- 3.9.2** Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)
- 3.9.3** Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel
- 3.a.1** Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)
- 3.b.1** Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national
- 3.b.2** Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base
- 3.b.3** Proportion des établissements de santé disposant constamment d'un ensemble de médicaments essentiels à un coût abordable



**3.c.1** Densité et répartition du personnel de santé

**3.d.1** Application du Règlement sanitaire international (RSI) et degré de préparation aux urgences sanitaires

**3.d.2** Pourcentage de septicémies causées par un organisme résistant aux antimicrobiens donné

## Au niveau Français - INSEE

- 3.i.1** Espérance de vie
- 3.i.2** Découvertes de séropositivité VIH
- 3.i.3** Décès pour cause de suicide
- 3.i.4** Satisfaction dans la vie
- 3.i.5** Consommation d'alcool
- 3.i.6** Personnes tuées par accident de la route
- 3.i.7** Renoncement aux soins pour des raisons financières
- 3.i.8** Prévalence du tabagisme quotidien

## Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i.1** Renoncement à consommer des protéines pour raisons financières (ODD 2)
- 2.i.2** Prévalence du surpoids et de l'obésité (ODD 2)
- 6.i.1** Population desservie par une eau non conforme (ODD 6)
- 7.i.1** Incapacité à maintenir son logement à bonne température (ODD 7)
- 8.i.5** Accidents du travail (ODD 8)
- 8.i.6** Intensité du travail (ODD 8)
- 11.i.4** Emissions de particules fines (PM10) dans les villes (ODD 11)

## Au niveau européen - Eurostat

- Espérance de vie à la naissance par sexe
- Part de la population se percevant en bonne ou très bonne santé par sexe
- Prévalence du tabagisme par sexe
- Taux de mortalité standardisé dû à la tuberculose, au VIH et à l'hépatite par type de maladie
- Mortalité standardisée évitable par prévention et par traitements
- Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits par sexe

## Multi-objectifs

- Taux d'obésité par l'Indice de masse corporelle (IMC)
- Personnes tuées dans un accident de travail, par sexe
- La population vivant dans des ménages qui considèrent qu'ils souffrent du bruit, par statut de pauvreté
- Personnes tuées dans un accident routier
- Exposition à la pollution de l'air par les particules fines



**Depuis 2000, des progrès considérables ont été accomplis en vue d'atteindre la cible d'éducation primaire universelle.**

Le taux de scolarisation global dans les régions en développement a atteint 91 % en 2015, et le nombre d'enfants non scolarisés au niveau mondial a chuté de presque moitié. On constate également une augmentation spectaculaire du taux d'alphabétisation, et le taux de scolarisation des filles n'a jamais été aussi élevé.

Mais ces succès se heurtent à de grands défis dans des régions en développement, en raison du niveau élevé de pauvreté, des conflits armés et d'autres urgences. Alors que l'Afrique sub-saharienne a réalisé les progrès les plus importants parmi toutes les régions en développement sur le plan du taux

de scolarisation dans l'enseignement primaire - passé de 52 % en 1990 à 78 % en 2012 - de grandes disparités subsistent. Les enfants des foyers les plus défavorisés sont quatre fois moins scolarisés que ceux des foyers les plus riches. De même, les disparités entre les zones rurales et urbaines demeurent.

Une éducation de qualité pour tous est l'un des piliers les plus solides et éprouvés du développement durable. Cet objectif fait en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit d'ici 2030. Il vise également à donner accès, dans des conditions d'égalité, à un enseignement professionnel, ainsi qu'à éliminer les inégalités entre les sexes et les revenus, dans le but de permettre à tous d'accéder à des études supérieures.

# Faits et chiffres

**91%**

Taux d'inscription dans l'enseignement primaire, dans les pays du monde en développement

**64**  
**MILLIONS**

**Pourtant, 64 millions d'enfants d'âge primaire ne sont toujours pas scolarisés, dont plus de la moitié en Afrique subsaharienne.**

**1 sur 4**



une fille sur quatre n'est pas scolarisée dans les pays en développement

**103 millions**

de jeunes dans le monde manquent de compétences de base en lecture et en écriture,

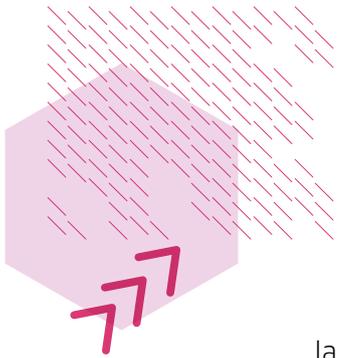
**+ de 60%** d'entre eux sont des femmes.

**50%**

Environ la moitié de tous les enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire vivent dans des zones touchées par le conflit.

**6 sur 10**

À l'échelle mondiale, **6 enfants et adolescents sur 10 n'atteignent pas un niveau minimum de compétence en lecture et en mathématiques.**



## FOCUS COVID-19 ET ODD 4

En dépit des progrès accomplis, les conditions ne sont pas réunies pour atteindre les cibles 2030 en matière d'éducation. Avant la crise de la Covid-19, les projections montraient que, en 2030, plus de 200 millions d'enfants ne seraient pas scolarisés, et seulement 60 % des jeunes achèveraient le second cycle de l'enseignement secondaire. **Les systèmes d'éducation dans le monde ont été durement et brusquement touchés par la pandémie.** La fermeture des écoles pour stopper la propagation de la COVID-19 a affecté la grande majorité de la population étudiante mondiale. L'interruption de l'éducation nuit à la scolarité et au développement social et comportemental des enfants et des jeunes. Les enfants et les jeunes des communautés vulnérables et défavorisées, en particulier, font face à un risque d'exclusion scolaire. **La pandémie est en train d'aggraver la crise de l'éducation et de creuser les inégalités existantes en matière d'éducation.**

Avec la fermeture des écoles et la fracture numérique, de nombreux enfants ne sont pas scolarisés :

**86%** dans les pays à faible indice de développement humain (IDH)

**20%** dans les pays à fort IDH

Près de **369 millions d'enfants** qui dépendent normalement des repas scolaires comme source fiable de nutrition quotidienne ont dû se tourner vers d'autres sources.

Le manque d'installations élémentaires pour se laver les mains dans de nombreuses écoles du monde signifie que les enseignants et les étudiants ne bénéficient pas d'un environnement d'apprentissage sûr. Dans les régions où les écoles sont fermées en raison de la pandémie, cela signifie aussi que des mesures essentielles d'hygiène ne seront pas appliquées. **65 % seulement des écoles primaires dans le monde disposent d'installations de base pour le lavage des mains** et entre 71 et 76% pour les écoles du secondaire.. De toutes les régions, l'Afrique subsaharienne fait face aux plus grandes difficultés (respectivement 38 et 43%).

**L'UNICEF a renforcé ses activités dans 145 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en vue d'aider les gouvernements et partenaires dans le domaine de l'éducation à élaborer des plans d'intervention rapide à l'échelle du système, notamment des programmes d'apprentissage alternatif et un soutien en matière de santé mentale.**

En 2020, alors que la COVID-19 se propageait dans le monde entier, une majorité de pays a imposé la **fermeture temporaire des écoles** ; plus de **91 % des élèves dans le monde ont été concernés.**

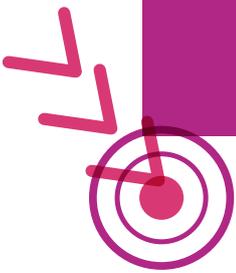
En avril 2020, la fermeture des écoles a touché près de 1,6 milliard d'enfants et de jeunes.

**Des mois sans scolarité, en raison de la COVID-19, vont probablement affecter les résultats scolaires.**

Sur le long terme, une absence prolongée est associée à des taux plus faibles de rétention scolaire et d'obtention de diplômes et des résultats scolaires plus mauvais, en particulier dans les catégories de la population déjà défavorisées, notamment les enfants des ménages pauvres et les étudiants handicapés.

**Il y a un risque que les filles abandonnent l'école et que de ce fait, les grossesses précoces se multiplient.**

En mars 2020, **l'UNESCO a lancé la Coalition mondiale pour l'éducation COVID-19**, un partenariat multisectoriel (ONU, société civile, médias, partenaires des technologies de l'information) visant à concevoir et instaurer des solutions innovantes. Ensemble, ils s'efforcent d'aider les pays à relever les défis de la connectivité et du contenu et à faciliter les possibilités d'apprentissage inclusives pour les enfants et les jeunes en cette période de perturbation soudaine et sans précédent de l'éducation.



## CIBLES DE L'ODD 4



### **Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

- 4.1** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile
- 4.2** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
- 4.3** D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
- 4.4** D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- 4.5** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.6** D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter
- 4.7** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
- 4.a** Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace
- 4.b** D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement
- 4.c** D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

# INDICATEURS DE L'ODD 4

## Au niveau international - ONU

**4.1.1** Proportion d'enfants et de jeunes a) en 2e ou 3e année de cycle primaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

**4.1.2** Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire)

**4.2.1** Proportion d'enfants âgés de 24 à 59 mois dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

**4.2.2** Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

**4.3.1** Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe

**4.4.1** Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences dans le domaine des technologies de l'information et des communications, par type de compétence

**4.5.1** Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

**4.6.1** Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe

**4.7.1** Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

**4.a.1** Proportion d'établissements scolaires offrant des services essentiels, par type de service

**4.b.1** Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation

**4.c.1** Proportion d'enseignants possédant les qualifications minimales requises, par niveau d'études

## Au niveau français - INSEE

- 4.i1** Compétences des élèves en lecture et en mathématiques
- 4.i2** Participation des jeunes et des adultes à une formation
- 4.i3** Compétences numériques
- 4.i4** Sorties précoces du système scolaire
- 4.i5** Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 5.i2** Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université (ODD 5)
- 8.i4** Proportion de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (ODD 8)

## Au niveau européen - Eurostat

- Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation par sexe
- Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation, la formation, par nationalité
- Niveau d'études supérieures par sexe
- Participation à l'enseignement préscolaire
- Maîtrise insuffisante en lecture, mathématiques ou sciences
- Taux d'emploi des récents diplômés par sexe
- Participation des adultes à la formation par sexe



**Autonomiser les femmes et promouvoir l'égalité entre les sexes est déterminant pour accélérer le développement durable.**

Mettre fin à toutes les formes de discrimination envers les femmes et les filles constitue un droit humain fondamental, qui se répercute positivement sur tous les autres domaines de développement.

Depuis 2000, le PNUD a fait de l'égalité des sexes une de ses priorités et des progrès remarquables ont été accomplis. En 15 ans, la scolarisation des filles a progressé et la plupart des régions sont parvenues à une parité filles-garçons dans l'enseignement primaire. Les femmes représentent désormais 41 % des travailleurs rémunérés hors agriculture, contre 35 % en 1990.

Les Objectifs de développement durable s'appuient sur ces succès pour faire en sorte d'abolir la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans le monde entier.

Des inégalités criantes perdurent en matière d'accès à l'emploi rémunéré dans certaines régions, de même qu'un profond fossé entre les hommes et les femmes sur le marché du travail.

L'exploitation et la violence sexuelles, la répartition inégale du travail domestique et des tâches non rémunérées, ainsi que la discrimination dans la prise de décisions publiques, constituent encore des obstacles de taille.

Rendre accessibles à tous les soins de santé en matière de sexualité et de procréation, ainsi que donner aux femmes le droit aux mêmes ressources économiques telles que les terres et la propriété, sont des cibles primordiales pour réaliser cet objectif. Les femmes sont désormais plus nombreuses que jamais dans la fonction publique, mais encourager l'occupation des postes de direction par des femmes dans toutes les régions contribuera à renforcer les politiques et les lois en faveur d'une plus grande égalité hommes-femmes.

# Faits et chiffres

**77 cents**

À l'échelle mondiale, les femmes ne gagnent que 77 cents pour chaque dollar que les hommes gagnent en faisant le même travail

**1/3**

**Nombre de femmes dans le monde qui connaissent la violence physique et / ou sexuelle à un moment donné de leur vie**

moins de **13%**

des propriétaires fonciers du monde sont des femmes

**750 millions**

de femmes et de filles vivant aujourd'hui, dans le monde entier, étaient mariées avant leur 18e anniversaire

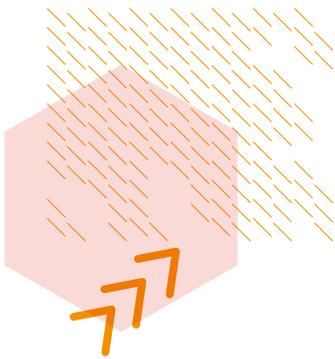
**2/3**

Les deux tiers des pays en développement ont atteint la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire.



**24%**

En novembre 2018, seulement 24% des parlementaires nationaux étaient des femmes, contre 11,3% en 1995



## FOCUS COVID-19 ET ODD 5

Avec la propagation de la pandémie de COVID-19, même les progrès limités obtenus en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes pourraient être réduits à néant. **La COVID-19 creuse des inégalités déjà existantes dont souffrent les femmes et les filles** dans tous les domaines, de la santé à l'économie, en passant par la sécurité et la protection sociale.

**Les femmes remplissent un rôle prépondérant dans la lutte contre le virus**, notamment en tant que travailleuses de santé de première ligne et en tant que dispensatrices de soins au sein des familles.

La charge des soins non rémunérés s'est accrue : les enfants ne vont plus à l'école et les personnes âgées ont besoin d'aide plus que jamais.

La pandémie de COVID-19 est en train de changer radicalement la manière dont les gens, en particulier les femmes, passent leur temps, parfois avec un impact négatif sur leur bien-être. Une enquête portant sur 17 pays montre que les femmes et les hommes prennent davantage en charge les tâches ménagères et les soins aux enfants et à la famille durant le confinement, mais **la plus grande partie du travail continue d'incomber aux femmes et aux filles, reflétant ainsi un schéma antérieur à la pandémie**

**ONU-Femmes a mis en œuvre une réponse rapide et ciblée visant à atténuer l'incidence de la crise de la COVID-19 sur les femmes et les filles**

et à garantir qu'elles bénéficient des mesures de relèvement à long terme. La réponse se concentre sur cinq priorités :

- Atténuer et lutter contre la violence basée sur le genre, y compris la violence domestique
- Élaborer des plans de protection sociale et de relance économique bénéficiant aux femmes et aux filles
- Veiller à ce que les populations soutiennent et appliquent un partage équilibré de la charge de travail en matière de soins
- Veiller à ce que les femmes et les filles dirigent et participent à la planification des interventions et à la prise de décisions s'agissant de la COVID-19
- Tenir compte des questions de genre dans les données et les mécanismes de coordination

La pandémie a entraîné une forte augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles. En raison des mesures de confinement prises par les administrations, de nombreuses femmes sont forcées de se confiner chez elles avec leur agresseur. Or, les services qui sont censés leur apporter une aide sont perturbés ou inaccessibles. Selon les nouvelles données disponibles, depuis le début de la pandémie, la violence faite aux femmes et aux filles, et en particulier la violence domestique, s'accroît.

La pandémie pourrait retarder les progrès réalisés pour mettre fin au mariage d'enfants et aux mutilations génitales féminines puisque les programmes sont interrompus.

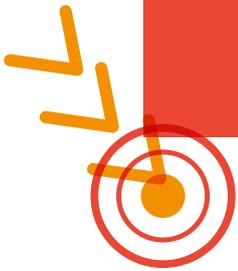
La pandémie offre l'occasion de prendre des mesures radicales et positives pour remédier à des inégalités qui affectent de nombreux domaines de la vie des femmes depuis longtemps, mais également de construire un monde plus juste et plus résilient.

« Je demande à tous les gouvernements de faire de la sécurité des femmes une priorité de leur plan d'action face à la pandémie. »

– **António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies**



## CIBLES DE L'ODD 5



### **Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

- 5.1** Mettre fin partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.2** Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- 5.3** Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine
- 5.4** Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
- 5.5** Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
- 5.6** Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi
- 5.a** Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne
- 5.b** Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes
- 5.c** Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

# INDICATEURS DE L'ODD 5

## Au niveau international - ONU

**5.1.1** Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

**5.2.1** Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge

**5.2.2** Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits

**5.3.1** Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

**5.3.2** Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

**5.4.1** Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence

**5.5.1** Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales

**5.5.2** Proportion de femmes occupant des postes de direction par âge

**5.6.1** Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

**5.6.2** Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine

**5.a.1** a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit

**5.a.2** Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

**5.b.1** Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

**5.c.1** Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes



## Au niveau français - INSEE

**5.i1** Écart des rémunérations entre hommes et femmes (Gender Pay Gap)

**5.i2** Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université

**5.i3** Victimes de violences intrafamiliales physiques et/ou sexuelles

**5.i4** Victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales

**5.i5** Femmes occupant des postes de direction

## Au niveau européen - Eurostat

- Violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes, par classe d'âge
- Ecart des rémunérations entre hommes et femmes (non corrigé)
- Ecart d'emploi entre les hommes et les femmes
- Population inactive à cause de responsabilités de soins familiales par sexe
- Sièges détenus par les femmes dans les parlements nationaux et les gouvernements
- Postes de cadres supérieurs occupés par des femmes

## Multi-objectifs

- Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation par sexe
- Niveau d'études supérieur par sexe
- Taux d'emploi des récents diplômés par sexe



La raréfaction de l'eau affecte plus de 40 % de la population mondiale, une proportion inquiétante qui risque de s'aggraver en raison de la hausse des températures mondiales due au changement climatique. Depuis 1 990, 2,1 milliards de personnes supplémentaires bénéficient désormais d'un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement. Cependant, l'épuisement des ressources en eau potable reste un problème majeur touchant tous les continents.

**Faire en sorte d'assurer d'ici à 2030 un accès universel et équitable à l'eau potable,** à un coût abordable, implique d'investir dans des infrastructures

adéquates, de fournir des installations d'assainissement et de promouvoir l'hygiène à tous les niveaux. Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les forêts, les montagnes, les zones humides et les rivières, est essentiel si nous voulons limiter la raréfaction de l'eau.

Renforcer la coopération internationale est également nécessaire pour encourager une utilisation rationnelle de l'eau et soutenir les technologies de traitement des eaux dans les pays en développement.

# Faits et chiffres

**5,2  
milliards**

71% de la population globale a accès à une source d'eau sûre, mais 844 millions de personnes n'ont pas encore d'eau potable

**90%**

**Entre 1990 et 2015, la proportion de la population mondiale utilisant une source d'eau potable améliorée a augmenté de 76% à 90 %**

+ de **80%** des eaux usées résultant des activités humaines sont déversées dans les rivières ou la mer sans aucune dépollution

La pénurie d'eau affecte **plus de 40%** de la population mondiale et devrait augmenter. **Plus de 1,7 milliard** de personnes vivent actuellement dans des bassins fluviaux où l'utilisation de l'eau est supérieure à la quantité disponible

**16%** L'hydroélectricité est la source d'énergie renouvelable la plus importante et la plus utilisée. Depuis 2011, elle représentait 16% de la production totale d'électricité dans le monde

**1000**

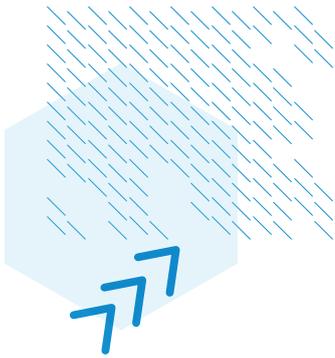
Chaque jour, 1 000 enfants meurent de maladies faciles à prévenir en améliorant les conditions d'assainissement et d'hygiène

Les inondations représentent 70% des décès liés à des catastrophes causées par des aléas naturels

**2,4 milliards** de personnes dans le monde manquent d'installations sanitaires de base telles que des toilettes ou des latrines

**70 %**

Environ 70% de toute l'eau prélevée dans les rivières, lacs et aquifères est utilisée pour l'irrigation



## FOCUS COVID-19 ET ODD 6

**La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance cruciale de l'assainissement, de l'hygiène et d'un accès adéquat à l'eau potable afin de prévenir et de contrôler les maladies.**

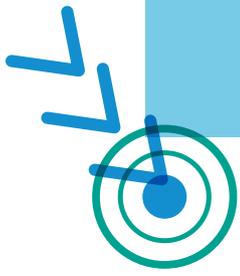
Pratiquer l'hygiène des mains sauve des vies. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, se laver les mains est l'une des meilleures façons d'empêcher la propagation des agents pathogènes et de prévenir les infections, y compris la COVID-19. Pourtant, des **milliards de personnes n'ont toujours pas accès à un système d'assainissement et d'eau potable** et les financements sont insuffisants.

Rendre disponibles et accessibles les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène fait partie intégrante de la lutte contre le virus et de la préservation de la santé et du bien-être de millions de personnes. Selon des experts de l'ONU, nous ne pourrions pas enrayer la pandémie de COVID-19 sans que les personnes vulnérables aient accès à une eau gérée en toute sécurité.

**L'UNICEF lance un appel urgent de fonds et de soutien afin de mettre à la disposition d'un plus grand nombre de filles et de garçons des installations élémentaires d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, en particulier pour les enfants qui en sont privés parce qu'ils vivent dans des régions isolées ou dans un endroit où l'eau est polluée ou n'est pas traitée, ou encore parce qu'ils vivent dans un bidonville ou dans la rue.**

Pour les populations urbaines pauvres vivant dans des bidonvilles et qui n'ont pas accès à l'eau potable, les conséquences de la COVID-19 pourraient être bien plus graves. C'est pourquoi ONU-Habitat travaille avec des partenaires pour faciliter l'accès à l'eau courante et le lavage des mains dans les établissements informels.

En réponse à la flambée de COVID-19, **l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) renforce ses services** d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans le but d'appuyer la prévention et le contrôle de la maladie. Il s'agit notamment d'apporter un soutien continu aux pays touchés, à risque, à faible capacité et fragiles en matière de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et de prévention et contrôle des infections dans les établissements de santé.



## CIBLES DE L'ODD 6



### **Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable**

- 6.1** D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- 6.2** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- 6.3** D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.4** D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau
- 6.5** D'ici à 2030, assurer une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
- 6.6** D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
- 6.a** D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
- 6.b** Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

# INDICATEURS DE L'ODD 6

## Au niveau international - ONU

**6.1.1** Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

**6.2.1** Proportion de la population utilisant a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité et b) notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

**6.3.1** Proportion des eaux usées d'origine ménagère et industrielle traitées sans danger

**6.3.2** Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne

**6.4.1** Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau

**6.4.2** Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles

**6.5.1** Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-1 00)

**6.5.2** Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel

**6.6.1** Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau

**6.a.1** Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics

**6.b.1** Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement



## Au niveau européen - Eurostat

- Population ne possédant ni baignoire ni douche ni toilettes dans son logement par statut de pauvreté
- Population connectée au moins à un traitement secondaire des eaux usées
- Demande biochimique en oxygène dans les rivières
- Teneur en nitrate dans l'eau souterraine
- Teneur en phosphate dans les rivières
- Indice d'exploitation de l'eau, plus (WEI+)

### Multi-objectifs

- Site de baignade d'excellente qualité d'eau par situation

## Au niveau français - INSEE

- 6.i1** Proportion de la population desservie par une eau non conforme
- 6.i2** Qualité des eaux de surfaces et souterraines
- 6.i3** Taux de conformité des dispositifs d'assainissement
- 6.i4** Rendement des réseaux d'eau potable
- 6.i5** Prélèvements en eau
- 6.i6** Services publics locaux de l'eau ayant des Commissions Consultatives (CCSPL) parmi ceux ayant l'obligation légale d'en disposer

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i6** Consommation de produits phytosanitaires (ODD 2)
- 14.i1** État écologique des masses d'eaux littorales (ODD 14)
- 14.i3** Flux de nutriments à la mer (ODD 14)
- 15.i4** Sites dont les sols sont pollués (ODD 15)



Entre 2000 et 2016, le nombre de personnes disposant de l'électricité est passé de 78 à 87% et le nombre de personnes sans électricité est tombé à un peu moins d'un milliard. Cependant, une personne sur sept est toujours privée d'électricité et comme la demande ne cesse d'augmenter, **il convient d'accroître nettement la production d'énergie renouvelable dans le monde.**

On constate une volonté nouvelle d'encourager les énergies alternatives, et en 2011 celles-ci représentaient plus de 20 % de la consommation mondiale. Desservir chaque foyer en électricité à un coût abordable d'ici

2030 implique d'investir dans des sources d'énergie propre telle que l'énergie photovoltaïque, éolienne et géothermique. L'adoption de normes rentables concernant un large éventail de technologies pourrait aussi réduire la consommation électrique mondiale des bâtiments et de l'industrie de 14 %. Cela équivaut à la fermeture de quelque 1300 centrales électriques de taille moyenne. Développer l'infrastructure et perfectionner les technologies afin d'approvisionner en énergie propre tous les pays en développement est un objectif capital, permettant de soutenir la croissance tout en agissant positivement sur l'environnement.

# Faits et chiffres

**10,3  
MILLIONS**

**LE SECTEUR DES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES  
EMPLOYAIT UN NOMBRE  
RECORD DE 10,3 MILLIONS  
DE PERSONNES EN 2017**

**1 sur 7**

**personnes, n'a toujours pas accès à  
l'électricité, la plupart d'entre eux vivent  
dans les zones rurales du monde en  
développement**

**60%**

L'énergie est le principal contributeur au changement climatique, représentant environ 60% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

**14 %**

L'adoption de normes d'efficacité plus strictes pourrait réduire de 14% la consommation mondiale d'électricité des bâtiments et de l'industrie

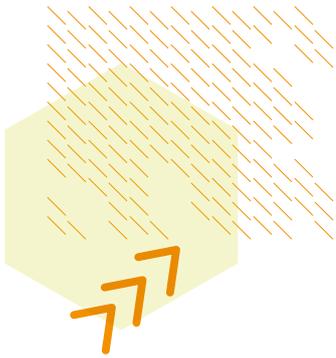
**+ de 20%**

de l'énergie, à l'échelle mondiale, en 2011, était produite à partir de sources renouvelables.

**3**

**MILLIARDS**

Soit plus de 40% de la population mondiale, dépendent de combustibles polluants et malsains pour cuisiner



## FOCUS COVID-19 ET ODD 7

Dans de nombreuses régions du monde, **le manque d'accès à l'énergie peut entraver les efforts visant à contenir la COVID-19.** En effet, les services énergétiques sont indispensables à la prévention des maladies et à la lutte contre les pandémies, que ce soit pour alimenter les établissements de soins de santé et fournir de l'eau salubre aux fins de l'hygiène de base, ou pour assurer la mise en place de communications et de services informatiques qui permettent aux personnes de rester en contact tout en observant une distanciation physique.

**La Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'énergie durable pour tous a expliqué pourquoi l'accès à l'énergie est essentiel pendant la crise du coronavirus et a défini trois moyens d'action pour répondre à la crise provoquée par la COVID-19 :**

**Donner la priorité aux solutions énergétiques visant à alimenter les établissements de santé et les premiers secours ;**

**Maintenir les consommateurs vulnérables connectés ;**

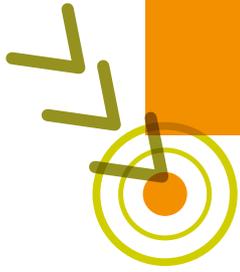
**Augmenter la production d'énergie fiable, ininterrompue et suffisante afin de favoriser une reprise économique plus durable.**

**789 millions** de personnes principalement en Afrique subsaharienne, n'ont pas accès à l'électricité, tandis que des centaines de millions d'autres n'ont qu'un accès très limité ou peu fiable à l'électricité.

---

En Afrique subsaharienne seuls 28 % des établissements de santé peuvent compter sur une fourniture fiable en électricité ; pourtant l'énergie est indispensable pour maintenir les personnes connectées entre elles et pour faire fonctionner les équipements vitaux dans les hôpitaux.

La pandémie de COVID-19 souligne le **besoin urgent d'une énergie fiable et abordable** pour traiter les patients dans les hôpitaux et les établissements de santé, pour approvisionner en eau propre les communautés et leur donner accès aux informations vitales, et pour permettre l'enseignement à distance des enfants non scolarisés. Entre-temps, la crise nuira certainement aux efforts déployés en faveur de l'objectif 7. Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement peuvent se répercuter sur les services de fourniture d'énergie, et la baisse des revenus peut limiter la capacité des personnes à payer ces services. En outre, **la baisse des prix du pétrole ralentira probablement la croissance des énergies renouvelables.**



## CIBLES DE L'ODD 7



### **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

- 7.1** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2** D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3** D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- 7.a** D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie
- 7.b** D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

# INDICATEURS DE L'ODD 7

## Au niveau international - ONU

**7.1.1** Proportion de la population ayant accès à l'électricité

**7.1.2** Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

**7.2.1** Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

**7.3.1** Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]

**7.a.1** Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche-développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides

**7.b.1** Puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement (en watts par habitant)



## Au niveau français - INSEE

- 7.i1** Incapacité à maintenir son logement à bonne température
- 7.i2** Consommation finale d'énergie et d'énergies renouvelables
- 7.i3** Consommation d'énergie primaire et part des énergies fossiles
- 7.i4** Intensités énergétiques finales

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i5** Prélèvements en eau (ODD 6)
- 9.i1** Transports de voyageurs et de marchandises (ODD 9)
- 12.i7** Nombre de projets d'écologie industrielle et territoriale (ODD 12)
- 13.i4** Émissions françaises de gaz à effet de serre (ODD 13)

## Au niveau européen - Eurostat

- Consommation d'énergie primaire
- Consommation d'énergie finale
- Consommation finale d'énergie des ménages par tête
- Productivité de l'énergie
- Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie par secteur
- Dépendance aux importations énergétiques par produit
- Population incapable à maintenir une température adéquate dans le logement par statut de pauvreté

### Multi-objectifs

- Intensité d'émissions de gaz à effet de serre par consommation d'énergie



Ces 25 dernières années, le nombre de travailleurs vivant dans l'extrême pauvreté a connu un déclin spectaculaire. Dans les pays en développement, la classe moyenne représente désormais plus de 34 % du total des personnes employées - une proportion qui a presque triplé entre 1991 et 2015.

Pourtant, alors que la reprise économique mondiale se poursuit, nous constatons un ralentissement de la croissance, un creusement des inégalités une augmentation de la population active plus rapide que celle des offres sur le marché de l'emploi. Selon l'Organisation internationale du Travail, on recense plus de 204 millions de chômeurs en 2015.

**Les Objectifs de développement durable visent à encourager une croissance économie soutenue en tirant la productivité vers le haut et en innovant sur le plan technologique.** À ce titre, il est déterminant de promouvoir des politiques qui favorisent l'entrepreneuriat et la création d'emplois, de même que des mesures efficaces pour abolir le travail forcé, l'esclavage et la traite des humains. Pour ce qui est de ces cibles, l'objectif consiste à parvenir au plein emploi productif et au travail décent, pour tous les hommes et les femmes, d'ici 2030.

# Faits et chiffres

**470  
MILLIONS**

**D'EMPLOIS PAR AN  
SERONT NÉCESSAIRES  
DANS LE MONDE POUR LES  
NOUVEAUX VENUS SUR  
LE MARCHÉ DU TRAVAIL  
ENTRE 2016 ET 2030**

**193 millions**

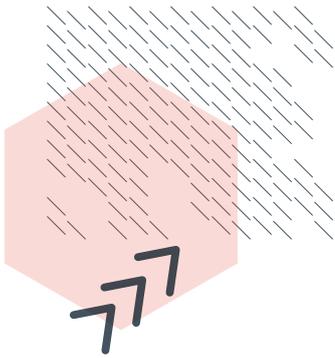
**Le chômage mondial a diminué,  
passant de 202 millions de chômeurs  
en 2012 à près de 193 millions en 2017  
(soit un taux de chômage global de 5,6%)**

**300  
MILLIONS**

**En 2017, il y avait environ 300 millions de travailleurs en extrême pauvreté, vivant avec moins de 1,90 dollar par jour. L'élimination complète de la pauvreté n'est possible que s'il y a des emplois stables et bien rémunérés**

**13%**

**LE TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES  
(ÂGÉS DE 15 À 24 ANS) A ATTEINT 13% EN  
2014, SOIT PRÈS DE TROIS FOIS PLUS QUE LE  
TAUX POUR LES ADULTES**



## FOCUS COVID-19 ET ODD 8

**En 2020, la pandémie de la Covid-19 bouleverse des milliards de vies, met l'économie mondiale en péril et plonge le monde dans la pire crise économique depuis la Grande Dépression.** Elle a créé une récession historique avec des niveaux record de précarité et de chômage, ce qui provoque à son tour une crise humaine sans précédent qui frappe plus durement les personnes les plus pauvres.

**Le PIB réel par habitant devrait diminuer de 4,2 % en 2020**

**Le tourisme est un des secteurs économiques les plus touchés par la pandémie** de COVID-19 en raison des fermetures de frontières, des interdictions de voyager et des mesures de confinement.

**Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), un travailleur sur deux pourrait perdre son emploi dans les prochains mois et la pandémie pourrait coûter 10 000 milliards de dollars à l'économie mondiale.**

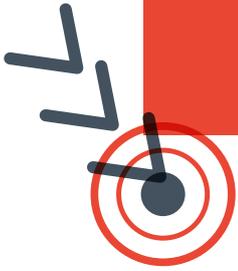
**En avril 2020, l'ONU a publié un Cadre pour une réponse socio-économique immédiate à la COVID-19, qui doit servir de feuille de route à l'aide apportée aux pays dans leurs efforts de reprise économique et sociale.** Ce Cadre appelle à une intensification exceptionnelle du soutien international et de l'engagement politique afin de garantir que partout dans le monde, les personnes puissent avoir accès aux services essentiels et à la protection sociale. **La réponse de l'ONU se concentre sur cinq volets clés :**

- Veiller à ce que les services de santé essentiels soient toujours disponibles et protéger les systèmes de santé
- Aider les populations à faire face à l'adversité, grâce à la protection sociale et aux services de base
- Protéger les emplois, soutenir les petites et moyennes entreprises et les travailleurs du secteur informel grâce à des programmes de relance économique
- Orienter la montée en puissance nécessaire des mesures de relance budgétaire et financière pour que les politiques macroéconomiques profitent aux plus vulnérables et renforcer les réponses multilatérales et régionales
- Promouvoir la cohésion sociale et investir dans des systèmes de résilience et d'action pris en main par les communautés

**Si les pays veulent mieux reconstruire, il faut veiller à ce que ces cinq volets soient soutenus par des actions visant à répondre à l'impératif de durabilité environnementale et à celui d'égalité des genres.**

**Le PNUD a mis en place un mécanisme de réponse rapide doté de 30 millions de dollars qui a déjà bénéficié à plus de 83 pays. De plus, un plan de relance socioéconomique couvrant 162 pays débutera en 2021.**

Au-delà de la réponse immédiate à la crise, la pandémie de COVID-19 devrait donner l'impulsion nécessaire pour accélérer la mise en œuvre de mesures attendues depuis longtemps pour **placer le monde sur une trajectoire de développement plus durable et rendre l'économie mondiale plus résiliente aux chocs futurs.**



## **Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**

- 8.1** Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés
- 8.2** Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
- 8.3** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
- 8.4** Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière
- 8.5** D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 8.6** D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- 8.7** Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes
- 8.8** Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire
- 8.9** D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- 8.10** Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
- 8.a** Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés
- 8.b** D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

# INDICATEURS DE L'ODD 8

## Au niveau international - ONU

- 8.1.1** Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant
- 8.2.1** Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
- 8.3.1** Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe
- 8.4.1** Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB
- 8.4.2** Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
- 8.5.1** Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap
- 8.5.2** Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap
- 8.6.1** Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation
- 8.7.1** Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge
- 8.8.1** Nombre d'accidents du travail mortels et non mortels par 100 000 travailleurs, par sexe et statut au regard de l'immigration
- 8.8.2** Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire
- 8.9.1** PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance
- 8.10.1** a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes et b) nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes
- 8.10.2** Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles
- 8.a.1** Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce
- 8.b.1** Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie



## Au niveau français - INSEE

- 8.i1 Taux de croissance annuelle du PIB par habitant
- 8.i2 Taux d'emploi
- 8.i3 Taux de sous-emploi
- 8.i4 Proportion de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation
- 8.i5 Accidents de travail
- 8.i6 Intensité du travail
- 8.i7 Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles
- 8.i8 Emplois aidés dans l'emploi des jeunes

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 4.i2 Participation des jeunes et des adultes à une formation (ODD 4)
- 4.i3 Compétences numériques (ODD 4)
- 4.i4 Sorties précoces du système scolaire (ODD 4)
- 5.i1 Écart des rémunérations entre hommes et femmes (Gender Pay Gap) (ODD 5)
- 10.i1 Taux de croissance du niveau de vie moyen (ODD 10)

## Au niveau européen - Eurostat

- PIB réel par habitant
- Part des investissements dans le PIB par secteurs institutionnels
- Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation par sexe (NEET)
- Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET), par nationalité
- Taux d'emploi par sexe
- Taux d'emploi par nationalité
- Taux de chômage longue durée par sexe
- Personnes tuées dans un accident de travail par sexe

### Multi-objectifs

- Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi
- Population inactive à cause de responsabilités de soins familiales par sexe
- Productivité des ressources et consommation intérieure de matières (CIM)



Investir durablement dans les infrastructures et l'innovation est un vecteur clé de croissance économique et de développement.

Avec plus de la moitié de la population mondiale qui vit désormais dans les villes, les transports publics et les énergies renouvelables deviennent de plus en plus importants, de même que la croissance des nouvelles industries et des technologies de l'information et de la communication.

Les progrès technologiques permettent en outre de mettre au point des solutions durables aux défis, tant économiques qu'écologiques, tels que la création

d'emplois et la promotion de l'efficacité énergétique. Favoriser une industrie durable, ainsi qu'investir dans la recherche et l'innovation scientifiques, constituent deux moyens importants pour faciliter le développement durable.

Plus de 4 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à Internet et parmi elles, 90 % appartiennent aux pays en développement. Comblar ce fossé numérique est crucial si l'on veut donner accès, dans des conditions d'égalité, à l'information et au savoir, et par là même encourager l'innovation et l'entrepreneuriat.

# Faits et chiffres

# 2,4

## MILLIARDS

DE PERSONNES DANS LE MONDE N'ONT PAS ACCÈS À L'ASSINISSEMENT DE BASE

Les infrastructures de base comme les routes, les technologies de l'information et de la communication, l'assainissement, l'énergie électrique et hydraulique, restent rares dans de nombreux pays en développement

# 1 à 1,5 millions

de personnes n'ont pas accès à des services téléphoniques fiables

# 40%

réduction de la productivité des entreprises dans certains pays africains à faible revenu, du aux contraintes d'infrastructures

# 1

## MILLIARD

de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité

# 49%

de la population mondiale n'a toujours pas accès à Internet ; Cela passe à 56% dans les pays en développement

# 2,3

## MILLIONS

d'emplois dans les secteurs des énergies renouvelables personnes; ce nombre pourrait atteindre

**20 millions** d'ici 2030.

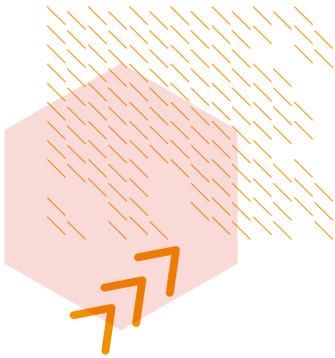
# 30%

Dans les pays en développement, à peine 30% des produits agricoles font l'objet d'une transformation industrielle, contre 98% pour les pays à revenu élevé

Les petites et moyennes entreprises engagées dans la transformation et la fabrication industrielles jouent un rôle crucial dans les premières phases de l'industrialisation et sont généralement les plus grandes créatrices d'emplois. Elles représentent plus

de **90 %** des entreprises mondiales et

**50 à 60%** de l'emploi



## FOCUS COVID-19 ET ODD 9

**Les technologies de l'information et des communications sont au cœur de la riposte à la COVID-19.** La crise a accéléré le passage au numérique de nombreuses entreprises et de nombreux services, notamment par le télétravail et les systèmes de vidéoconférence sur le lieu de travail et en dehors, ainsi que la dématérialisation de l'accès aux soins de santé, de l'éducation et des biens et services essentiels.

Alors que la pandémie transforme notre façon de travailler, de rester en contact, d'aller à l'école et de faire des courses, **il importe plus que jamais de combler la fracture numérique** pour les 3,6 milliards de personnes qui ne sont toujours pas connectées et qui ne peuvent pas bénéficier de la formation, de l'emploi ou de conseils essentiels en matière de santé et d'hygiène en ligne.

En 2019, près de 87 % des ménages en Europe avaient accès à Internet à la maison, contre 18 % des ménages en Afrique. La fracture numérique se manifeste aussi dans la possession d'un ordinateur : 78 % des ménages en Europe possédaient un ordinateur en 2019, contre 11 % en Afrique.

**Le Rapport 2020 sur le financement du développement durable** fournit des options politiques pour exploiter le potentiel des technologies numériques.

**La pandémie de coronavirus a révélé le besoin urgent de se doter d'infrastructures résilientes.**

Les gouvernements devront plus que jamais investir dans les infrastructures afin d'accélérer la relance économique, de créer de l'emploi, de faire reculer la pauvreté et de stimuler les investissements productifs.

**Les petites industries ont immédiatement besoin d'un meilleur accès aux services financiers afin de relancer l'économie mondiale.**

Elles fournissent de nombreux emplois dans les économies en développement et émergentes. **Elles joueront un rôle crucial dans la reprise de l'économie mondiale** après la pandémie de COVID-19, car elles sont essentielles pour engendrer des revenus et réduire la pauvreté.

Néanmoins, elles sont vulnérables en raison de leur petite taille et de leurs ressources limitées. L'accès au crédit est alors particulièrement important pour ces entreprises et pour sortir de la crise.

Selon la Banque mondiale, les pays en développement pourraient atteindre leurs objectifs de développement durable en matière d'infrastructures en y consacrant 4,5 % de leur PIB, tout en limitant le réchauffement climatique à 2 °C.

**Le secteur aéronautique**, qui est un moteur du développement économique, a probablement subi la plus forte chute de son histoire.

La pandémie pourrait entraîner une réduction globale allant de 2,29 à 3,06 milliards de passagers en 2020, et ainsi des pertes de 302 à 400 milliards de dollars en recettes d'exploitation brutes pour les transporteurs aériens par rapport aux opérations normales.



## CIBLES DE L'ODD 9



### **Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

**9.1** Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

**9.2** Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

**9.3** Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

**9.4** D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

**9.5** Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030

**9.a** Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

**9.b** Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

**9.c** Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

# INDICATEURS DE L'ODD 9

## Au niveau international - ONU

- 9.1.1** Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année
- 9.1.2** Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport
- 9.2.1** Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant
- 9.2.2** Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total
- 9.3.1** Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie
- 9.3.2** Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit
- 9.4.1** Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée
- 9.5.1** Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB
- 9.5.2** Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants
- 9.a.1** Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures
- 9.b.1** Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie
- 9.c.1** Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie



## Au niveau français - INSEE

- 9.i1 Transport de voyageurs et de marchandises
- 9.i2 Taux d'acceptation des demandes de crédit des très petites entreprises (TPE)
- 9.i3 Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée
- 9.i4 Personnel de recherche
- 9.i5 Effort de recherche
- 9.i6 Crédits Budgétaires Publics de R&D

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i3 Conformité des dispositifs d'assainissement (ODD 6)
- 6.i4 Rendement des réseaux d'eau potable (ODD 6)
- 11.i1 Taux de surpeuplement des logements (ODD 11)

## Au niveau européen - Eurostat

- Dépense intérieure brute de R&D par secteur
- Ressources humaines en sciences et technologies
- Personnel de R&D par secteurs d'exécution
- Demandes de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets
- Part des bus et des trains dans le transport des passagers total
- Part du transport par voie ferroviaire et voies navigables intérieures dans le transport total de fret

### Multi-objectifs

- Moyenne des émissions de CO2 par kilomètre provenant de véhicules particuliers neufs



Il est bien établi que les inégalités de revenus se creusent : 10 % des personnes les plus riches perçoivent près de 40 % du total des revenus mondiaux, tandis que les 10 % plus pauvres ne gagnent qu'entre 2 à 7 % du total des revenus mondiaux. Dans les pays en développement, les inégalités se sont creusées de 11 % en tenant compte de la croissance de la population.

Ces disparités grandissantes sont des appels à l'action, impliquant d'adopter des mesures saines afin d'autonomiser la tranche inférieure de la population touchant un revenu et de favoriser l'intégration économique de tous,

indépendamment de leur sexe, de leur race ou de leur appartenance ethnique.

**Les inégalités de revenu sont un problème global qui appelle des solutions mondiales.**

Cela suppose d'améliorer la régulation et la surveillance des institutions et marchés financiers, d'encourager l'aide au développement et les investissements directs au profit des régions où les besoins sont les plus grands. Faciliter une migration et une mobilité sans danger est déterminant pour réduire cette fracture grandissante.

# Faits et chiffres

## 10%

LES PLUS RICHES  
GAGNENT JUSQU'À  
40% DU REVENU  
MONDIAL TOTAL

## 0,70

mesurée par le coefficient de Gini, l'inégalité globale a atteint son record en 2005

---

## 217 années

nombre d'années nécessaire pour combler l'écart entre les sexes en matière d'emploi et de rémunération au rythmes actuel des progrès, indique le Forum économique mondial

---

## 300%

Dans les pays en développement, les femmes rurales risquent jusqu'à trois fois plus de mourir en couches que les femmes vivant dans les centres urbains

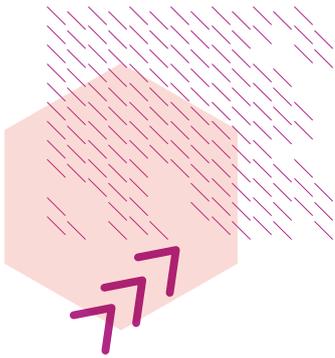
## 11 %

En moyenne, augmentation de l'inégalité des revenus entre 1990 et 2010 dans les pays en développement

---

## 7,5 cents

Pour chaque dollar envoyé à la maison en 2015, les travailleurs migrants ont payé 7,5 cents de frais, soit plus du double du taux cible de 3%.



## FOCUS COVID-19 ET ODD 10

La pandémie révèle les faiblesses de notre société où des inégalités persistantes caractérisaient déjà presque tous les pays avant même que la COVID-19 ne se déclare.

**La COVID-19 exacerbe les inégalités déjà existantes et frappe plus durement les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables.** Elle a mis en lumière les inégalités économiques et la fragilité des filets de sécurité sociale qui laissent les communautés vulnérables faire les frais de la crise. Mais les inégalités sociales, politiques et économiques ont aussi, à leur tour, amplifié les effets de la pandémie.

---

**Ce que nous observons n'est que le début des répercussions économiques et sociales de la pandémie. De nouvelles données du PNUD dévoilent d'énormes disparités dans la capacité des pays à se préparer et à réagir.**

---

Ce sont les pays en développement et les pays en crise qui souffriront le plus, ainsi que les personnes déjà vulnérables dans le monde – celles qui dépendent de l'économie informelle, les femmes, les personnes handicapées, les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes victimes de stigmatisation.

**Sur le plan économique, la pandémie de COVID-19 a entraîné une hausse considérable du chômage mondial et a réduit le revenu des travailleurs de manière radicale.**

Cette période de crise doit être mise à profit pour **investir dans des politiques et des institutions susceptibles de faire reculer les inégalités**. Alors que les politiques et les normes sociales sont mises à mal, nous devons **tirer parti de cette crise et prendre des mesures audacieuses permettant de remédier aux inégalités que cette crise a mises en évidence** afin d'orienter le monde sur la voie des objectifs de développement durable.

Avec la propagation de la COVID-19, même les progrès limités en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes réalisés au cours des dernières décennies risquent d'être réduits à néant. Dans toutes les sphères, qu'il s'agisse de la santé, de l'économie, de la sécurité ou encore de la protection sociale, les ravages causés par la COVID-19 sont encore plus graves pour les femmes, pour la seule raison que ce sont des femmes.

---

**Les inégalités se creusent pour les populations vulnérables qui vivent dans des pays dont les systèmes de santé sont fragiles et dans ceux confrontés à des crises humanitaires préexistantes. Les réfugiés et les migrants, ainsi que les peuples autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants sont particulièrement exposés au risque d'être laissés pour compte. Enfin, on constate une augmentation des discours de haine ciblant les groupes vulnérables.**

Afin de garantir que partout dans le monde, les personnes puissent avoir accès aux services essentiels et à la protection sociale, l'ONU a appelé à une intensification exceptionnelle du soutien international et de l'engagement politique, notamment par **le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19**.



## CIBLES DE L'ODD 10



### Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.1** D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national
- 10.2** D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.3** Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité de revenus, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant des mesures adéquates en la matière
- 10.4** Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité
- 10.5** Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles
- 10.6** Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes
- 10.7** Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées
- 10.a** Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce
- 10.b** Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux
- 10.c** D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent

# INDICATEURS DE L'ODD 10

## Au niveau international - ONU

**10.1.1** Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population

**10.2.1** Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap

**10.3.1** Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

**10.4.1** Part du travail dans le PIB

**10.4.2** Effet redistributif de la politique budgétaire

**10.5.1** Indicateurs de solidité financière

**10.6.1** Proportion de pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote

**10.7.1** Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu mensuel dans le pays de destination

**10.7.2** Nombre de pays dotés de politiques migratoires qui facilitent la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable

**10.7.3** Nombre de personnes décédées ou disparues lors de la migration vers une destination internationale

**10.7.4** Proportion de réfugiés dans la population, par pays d'origine

**10.a.1** Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits

**10.b.1** Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)

**10.c.1** Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré



## Au niveau national - INSEE

**10.i1** Taux de croissance du niveau de vie moyen

**10.i2** Inégalités des revenus

**10.i3** Inégalités du patrimoine

**10.i4** Personnes disposant du haut débit à leur domicile

**10.i5** Personnes s'étant connectés à internet au cours des trois derniers mois

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

**3.i7** Renoncement aux soins pour raisons financières (ODD 3)

**11.i1** Taux de surpeuplement des logements (ODD 11)

## Au niveau européen - Eurostat

■ PIB par habitant en SPA

■ Revenu disponible brut ajusté des ménages par personne

■ Ecart relatif médian pour le seuil de pauvreté

■ Répartition des revenus

■ Part des revenus des 40% inférieurs de la population

■ Demandes d'asile par état de procédure

### Multi-objectifs

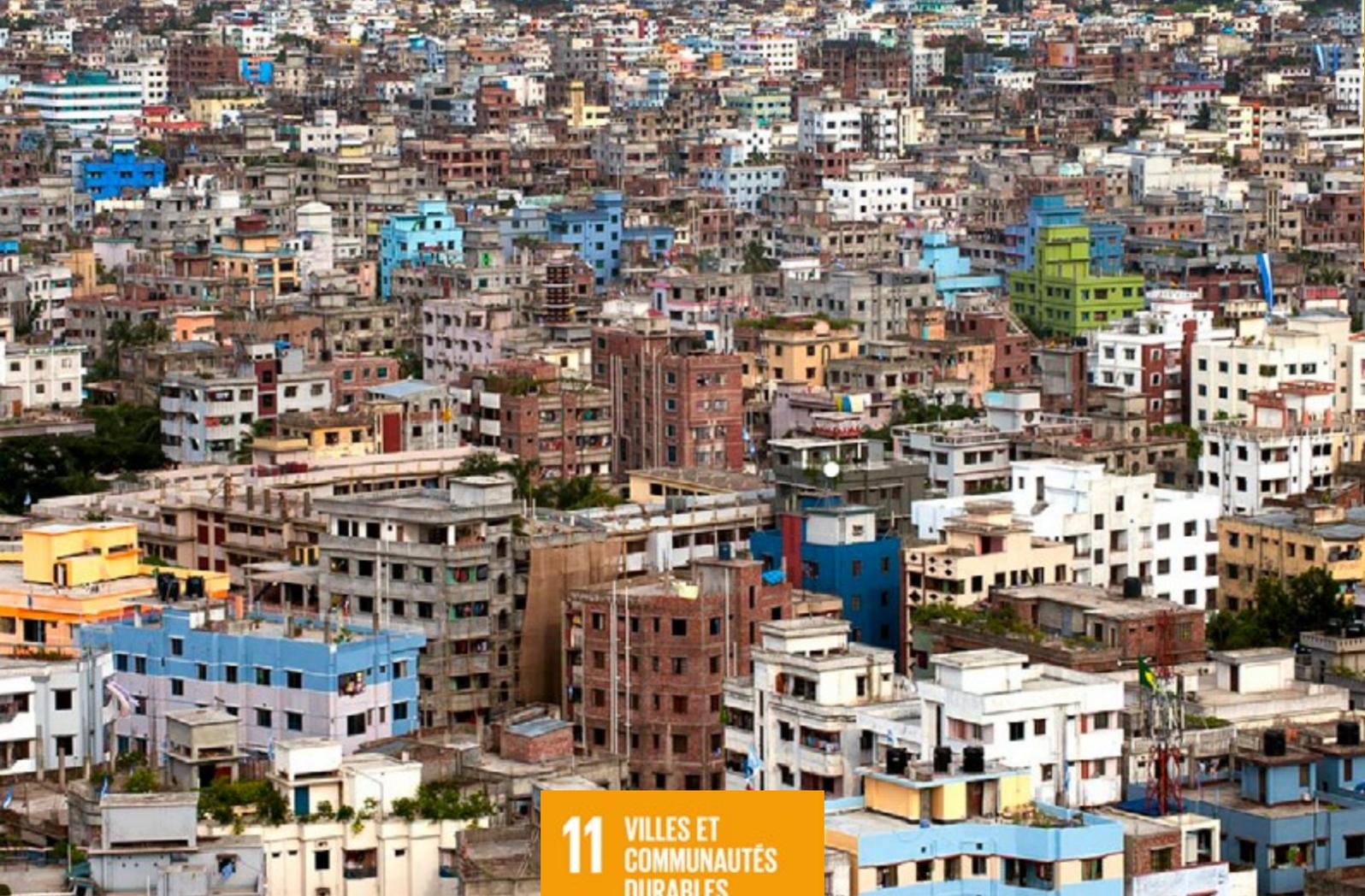
■ Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale par degré d'urbanisation

■ Personnes en risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux, par nationalité

■ Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation, par nationalité

■ Jeunes de travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET), par nationalité

■ Taux d'emploi, par nationalité



**Plus de la moitié de la population mondiale vit à présent dans les zones urbaines.**

D'ici 2050, cette proportion passera à 6,5 milliards de personnes – les deux tiers de l'humanité. Le développement durable ne peut se faire sans transformer radicalement la façon dont nous construisons et gérons nos espaces urbains.

La croissance rapide des villes dans les pays en développement, conjuguée à la hausse de l'exode rural, a produit un boom dans les mégalo-poles. En 1990, on comptait 10 mégalo-poles d'au moins 10 millions d'habitants. En 2014, leur nombre est passé à 28, pour un total de 453 millions de personnes.

L'extrême pauvreté se concentre souvent dans les espaces urbains, et les dirigeants des pays et des villes peinent à absorber la croissance démographique galopante dans ces zones. Rendre les villes sûres et durables implique de donner accès à des logements sûrs et abordables, et de réhabiliter les quartiers de taudis. Cela doit également se traduire par des investissements dans les transports publics, par la création d'espaces verts publics, ainsi que par une gestion et une planification de la ville améliorées, qui soient à la fois participatives et inclusives.

# Faits et chiffres

**3,5**  
**MILLIARDS**

**LES VILLES N'OCCUPENT QUE 3% DES TERRES DE LA PLANÈTE, MAIS REPRÉSENTENT 60 À 80% DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET 75% DES ÉMISSIONS DE CARBONE**

**883**  
**millions**

**Nombre de personnes vivant dans des bidonvilles, et le nombre augmente**

**80%**

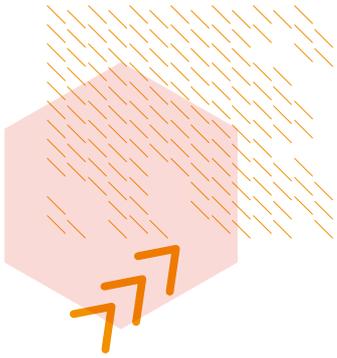
Le rôle économique des villes est important. Elles génèrent environ 80% du PIB mondial

**90 %**

de l'expansion urbaine aura lieu dans le monde en développement dans les décennies à venir

**28**

Le nombre de « mégalo-poles » (villes de 10 millions d'habitants ou plus) en 2014, il y en avait 10 en 1990



## FOCUS COVID-19 ET ODD 11

Les villes sont en première ligne pour faire face à la pandémie et à ses effets durables. Partout dans le monde, **la COVID-19 menace les villes et les communautés** et met en danger non seulement la santé publique, mais aussi l'économie et le tissu social.

L'impact de la COVID-19 se fera davantage sentir dans les zones urbaines pauvres et densément peuplées, en particulier pour le milliard de personnes dans le monde vivant dans des établissements informels et des bidonvilles, où la surpopulation rend également difficile le respect des mesures recommandées telles que la distanciation physique et l'auto-isolement.

---

ONU-Habitat, l'organisme des Nations Unies pour le logement et le développement urbain, travaille avec les gouvernements nationaux et les administrations locales pour les aider à prévenir la pandémie de COVID-19, à s'y préparer, à y répondre et à s'en remettre. **Le Plan d'intervention d'ONU-Habitat face à la COVID-19 vise à :**

- Appuyer les administrations locales et privilégier les solutions communautaires dans les établissements informels
- Fournir des données urbaines, une cartographie et des connaissances fondées sur des données factuelles afin de favoriser une prise de décision éclairée
- Atténuer l'impact économique et amorcer la relance

La pandémie a clairement montré que la **planification urbaine est essentielle pour améliorer la santé publique et atténuer la vulnérabilité des populations** face à d'autres risques, tels que les catastrophes naturelles.

En mai 2020, 154 pays disposaient d'un plan urbain national. De nombreux gouvernements nationaux et municipaux réexaminent à présent ces plans pour empêcher une prochaine pandémie.

**Les centres urbains sont devenus l'épicentre de la pandémie, ils abriteront environ 90% de tous les cas de COVID-19 signalés.**

**Le Cadre directeur des politiques et des programmes d'ONU-Habitat face à la COVID-19 fournit des orientations concernant les actions à mener aux niveaux mondial, régional et national.**

**La Commission économique pour l'Afrique a proposé un soutien spécifique aux administrations locales afin d'atténuer les effets économiques de la COVID-19 et d'y répondre. En effet, les villes africaines représentent plus de 50 % du PIB de la région, mais elles risquent de pâtir sévèrement de l'impact économique de la COVID-19 en raison de la forte baisse de la productivité, des emplois et des revenus.**



## CIBLES DE L'ODD 11



### **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

**11.1** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

**11.2** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

**11.3** D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

**11.4** Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

**11.5** D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

**11.6** D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

**11.7** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

**11.a** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

**11.b** D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

**11.c** Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

# INDICATEURS DE L'ODD 11

## Au niveau international - ONU

**11.1.1** Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

**11.2.1** Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap

**11.3.1** Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique

**11.3.2** Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

**11.4.1** Dépenses totales par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par source de financement (publique, privée), type de patrimoine (culturel, naturel) et niveau d'administration (national, régional et local/municipal)

**11.5.1** Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

**11.5.2** Pertes économiques directes mesurées par rapport au PIB mondial, dommages causés aux infrastructures critiques et nombre de perturbations des services de base résultant de catastrophes

**11.6.1** Proportion de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées sur le total des déchets municipaux générés, par ville

**11.6.2** Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants

**11.7.1** Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap

**11.7.2** Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)

**11.a.1** Nombre de pays ayant adopté une politique urbaine nationale ou un plan de développement régional qui a) tient compte de la dynamique des populations, b) vise à l'équilibre du développement territorial et c) élargisse la marge de manœuvre budgétaire locale

**11.b.1** Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

**11.b.2** Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

## Au niveau européen - Eurostat

- Taux de surpeuplement par statut de pauvreté
- La population vivant dans des ménages qui considèrent qu'ils souffrent du bruit, par statut de pauvreté
- Zone de surpeuplement par tête
- Personnes tuées dans un accident routier
- Exposition à la pollution de l'air par les particules fines
- Taux de recyclage des déchets municipaux

### Multi-objectifs

- Population vivant dans un logement ayant soit des fuites dans la toiture, soit des murs, des sols ou fondations humides, soit de la pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol par statut de pauvreté
- Population connectée au moins à un traitement secondaire des eaux usées
- Part des bus et des trains dans le transport des passagers total
- Population qui rapporte de délinquance, violence ou vandalisme aux alentours par statut de pauvreté

## Au niveau français - INSEE

- 11.i1** Taux de surpeuplement des logements
- 11.i2** Artificialisation des sols
- 11.i3** Déchets municipaux
- 11.i4** Emissions de particules fines (PM 10) dans les villes

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i6** Consommation de produits phytosanitaires (ODD 2)
- 6.i1** Proportion de la population desservie par une eau non conforme (ODD 6)
- 9.i1** Transports de voyageurs et de marchandises (ODD 9)
- 16.i4** Confiance de la population dans les institutions (ODD 16)



**Parvenir à une croissance économique et à un développement durable exige que nous réduisions d'urgence notre empreinte écologique en changeant nos modes de production et de consommation des marchandises et des ressources.**

L'agriculture est le plus grand consommateur d'eau du monde et l'irrigation engloutit désormais près de 70 % de toute l'eau douce propre à la consommation humaine.

La gestion efficace de nos ressources naturelles partagées, ainsi que la façon dont nous éliminons les déchets toxiques et les polluants, sont des cibles importantes pour cet objectif. Encourager les industries, entreprises et consommateurs à recycler leurs déchets

et à en réduire le volume est également important, de même que soutenir les pays en développement afin qu'ils s'orientent vers des modes de consommation plus durables d'ici 2030.

Une part considérable de la population mondiale consomme toujours trop peu pour répondre ne serait-ce qu'à ses besoins élémentaires. Réduire de moitié le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau des distributeurs et des consommateurs est également primordial pour créer des chaînes de production et d'approvisionnement plus efficaces. Cela peut contribuer à la sécurité alimentaire et nous diriger vers une économie reposant sur une utilisation plus rationnelle des ressources.

# Faits et chiffres

**1,3  
MILLIARDS**

de tonnes - soit le tiers de tous les aliments produits chaque année d'une valeur d'environ mille milliards de dollars - finit par pourrir dans les poubelles des consommateurs et détaillants ou par se gâter faute d'être transporté ou récolté dans de bonnes conditions mais 663 millions de personnes en sont encore privées

**L' être humain pollue l'eau plus vite que le temps nécessaire à la nature pour recycler et purifier l'eau dans les lacs et les rivières**

**1**

Plus d' 1 milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable. L'utilisation excessive de l'eau contribue au stress hydrique qui touche la planète. L'eau est une ressource gratuite mais les infrastructures nécessaires à son acheminement coûtent cher

**La surconsommation de nourriture nuit à notre santé et à l'environnement. 2 milliards de personnes dans le monde sont en surpoids ou souffrent d'obésité**

**La dégradation des sols, le déclin de leur fertilité, l'utilisation excessive de l'eau, la surpêche et la détérioration des fonds marins sont autant de facteurs qui amenuisent les ressources naturelles et leurs capacités à produire des aliments**

**120  
milliards de \$**

**Si les habitants du monde entier se mettaient à utiliser des ampoules à haut rendement énergétique, on économiserait 120 milliards de dollars dans le monde chaque année**

Si la population mondiale atteint **9,6 milliards** de personnes d'ici à 2050, l'équivalent de près de trois planètes pourrait être nécessaire pour fournir les ressources nécessaires pour maintenir les modes de vie actuels

**Moins de 3 %** des ressources en eau de la planète existent sous la forme d'eau douce, dont **2,5 %** sont gelées dans l'Arctique et les glaciers. L' être humain ne dispose donc que de **0,5 %** de ces ressources pour l'ensemble de ses écosystèmes et ses besoins en eau douce

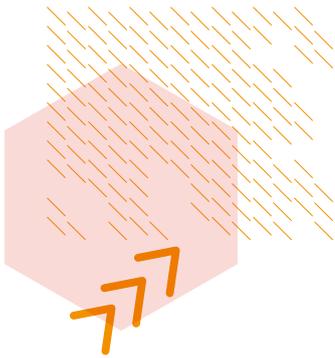
**35 %**

**Malgré des progrès technologiques qui ont permis de favoriser les rendements énergétiques dans les pays de l' OCDE, la consommation en énergie devrait à nouveau augmenter de 35 % d'ici à 2020. La consommation énergétique du secteur commercial et la consommation domestique enregistrent les taux de progression les plus importants, derrière le transport**

En 2002, on comptait 550 millions de véhicules à moteur dans les pays de l'OCDE (dont 75 % étaient des voitures particulières). Selon les prévisions, ce nombre devrait croître de 35 % d'ici à 2020. Dans le même temps, les distances parcourues par les véhicules motorisés devraient également augmenter de 40 %, tandis que le transport aérien mondial devrait tripler au cours de la même période

Bien que la plupart des incidences de l'environnement sur l'alimentation se produisent dans la phase de production (agriculture ou transformation des aliments), les ménages influencent également ces effets à travers leurs choix et leurs habitudes alimentaires

Le secteur alimentaire représente environ 22 % de la consommation énergétique mondiale et près de 22 % des gaz à effet de serre



## FOCUS COVID-19 ET ODD 12

La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ». Elles consistent également à découpler la croissance économique et la dégradation environnementale en accroissant l'efficacité dans l'utilisation des ressources et en favorisant des modes de vie durables. **La consommation et la production durables peuvent également contribuer à réduire la pauvreté et à assurer la transition vers des économies vertes et à faible émission de carbone.**

**La flambée de COVID-19 a mis en évidence la relation entre l'homme et la nature** et a révélé les principes fondamentaux du compromis auquel nous sommes constamment confrontés : les êtres humains ont des besoins illimités, mais la capacité de la planète à les satisfaire est limitée. Désormais, nous devons essayer de comprendre et d'apprécier les limites jusqu'auxquelles l'homme peut pousser la nature, avant que l'impact n'en soit négatif. Ces limites doivent être prises en compte dans nos aspirations en matière de consommation et de production.

**Avec la pandémie de COVID-19, les pays ont la possibilité de mettre en place des plans de relance qui inverseront les tendances actuelles et modifieront nos modes de consommation et de production en faveur d'un avenir plus durable.**

**La crise que nous traversons actuellement ouvre la voie à un changement systémique profond vers une économie plus durable, bénéfique à la fois pour l'humanité et pour la planète.**

**La COVID-19 peut favoriser le changement social. Nous devons reconstruire en mieux et faire évoluer nos modes de production et de consommation vers des pratiques plus durables.**

---

**La pandémie donne une possibilité d'élaborer des plans de rétablissement** afin d'inverser les tendances actuelles et d'établir des modes de consommation et de production durables. Pour réussir cette transition, il faut favoriser l'utilisation rationnelle des ressources, examiner l'ensemble du cycle de vie des activités économiques et participer activement aux accords multilatéraux sur l'environnement.



## CIBLES DE L'ODD 12



### Etablir des modes de consommation et de production durables

- 12.1** Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement
- 12.2** D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.3** D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
- 12.4** D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
- 12.5** D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- 12.6** Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité
- 12.7** Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
- 12.8** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- 12.a** Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables
- 12.b** Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- 12.c** Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées

# INDICATEURS DE L'ODD 12

## Au niveau international - ONU

**12.1.1** Nombre de pays élaborant, adoptant ou mettant en œuvre des politiques d'appui à la transition vers des modes de consommation et de production durables

**12.2.1** Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB

**12.2.2** Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB

**12.3.1** a) Indice des pertes alimentaires ; b) indice du gaspillage alimentaire

**12.4.1** Nombre de parties aux accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord

**12.4.2** a) Production de déchets dangereux par habitant et b) proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement

**12.5.1** Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés

**12.6.1** Nombre d'entreprises qui publient des rapports sur le développement durable

**12.7.1** Degré de mise en œuvre des politiques et plans d'action relatifs aux pratiques durables de passation des marchés publics

**12.8.1** Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

**12.a.1** Puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement (en watts par habitant)

**12.b.1** Application des outils comptables usuels au suivi des aspects économiques et écologiques du tourisme durable

**12.c.1** Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation)



## Au niveau européen - Eurostat

- Consommation de substances chimiques par dangerosité - UE agrégat
- Productivité des ressources et consommation intérieure de matières (CIM)
- Moyenne des émissions de CO2 par kilomètre provenant de véhicules particuliers neufs
- Taux d'utilisation circulaire de matières
- Déchets générés excepté les déchets minéraux principaux par dangerosité
- Valeur ajoutée brute du secteur des biens et services environnementaux

### Multi-objectifs

- Productivité de l'énergie

## Au niveau français - INSEE

- 12.2.2** Consommation intérieure de matières
- 12.i2** Empreinte matières
- 12.3.1** Pertes et gaspillages alimentaires
- 12.4.2** Déchets dangereux
- 12.5.1** Déchets dangereux et non-dangereux
- 12.6.1** Emplois de l'économie circulaire
- 12.i7** Projet d'écologie industrielle et territoriale

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i5** Indicateur d'exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials) (ODD 2)
- 2.i6** Consommation de produits phytosanitaires (ODD 2)
- 4.i5** Projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées (ODD 4)
- 7.i4** Intensités énergétiques finales (ODD 7)
- 11.i3** Déchets municipaux (ODD 11)
- 14.i3** Flux de nutriments à la mer (ODD 14)
- 15.i4** Sites dont les sols sont pollués (ODD 15)



Tous les pays du monde sont témoins des graves répercussions du changement climatique. Les émissions de gaz à effet de serre continuent à augmenter et ont plus que doublé depuis 1990. Qui plus est, le réchauffement mondial provoque des modifications durables de notre système climatique, qui font peser une menace aux conséquences irréversibles si nous n'agissons pas tout de suite.

Les dommages annuels moyens causés par les séismes, tsunamis, tempêtes tropicales et inondations se chiffrent en centaines de milliards de dollars, avec une dépense annuelle de 6 milliards de dollars par an affectés à la seule gestion des risques liés aux catastrophes. L'objectif vise à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour

**répondre aux besoins des pays en développement et contribuer à atténuer les catastrophes naturelles liées au changement climatique.**

Renforcer la capacité de résistance et d'adaptation des régions les plus vulnérables, telles que les pays sans littoral et les États insulaires, doit aller de pair avec des efforts pour sensibiliser et incorporer des mesures dans les politiques et stratégies nationales. Il est encore possible, avec la volonté politique et un large éventail de mesures technologiques, de limiter la hausse de la température mondiale moyenne à deux degrés Celsius au-dessus du niveau préindustriel. Cela implique une action collective urgente.

# Faits et chiffres

## +1°C

**RECHAUFFEMENT  
CLIMATIQUE CAUSE PAR  
L'ACTIVITE HUMAINE  
DEPUIS LA PERIODE  
PRE-INDUSTRIELLE**

**2050** Pour limiter le réchauffement à 1,5°C

les émissions de CO2 doivent diminuer de 45% entre 2010 et 2030, et arriver à 0 vers 2050

## +20 cm

augmentation du niveau moyen de la mer dans le monde, depuis 1880, une augmentation de 30 à 122cm est prévue d'ici 2100

## + 50 %

niveaux des émissions de gaz à effet de serre qui continuent d'augmenter et dépassent maintenant de plus de 50% leur niveau de 1990.

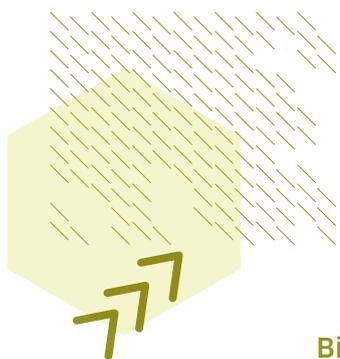
## 1,07 MILLIONS

L'étendue de la banquise de l'Arctique a diminué chaque année depuis 1979, avec une perte de glace de 1,07 million de km<sup>2</sup> par décennie

## 1/3

Les engagements climatiques souscrits dans le cadre de l'Accord de Paris ne couvrent qu'un tiers des réductions d'émissions nécessaires

## FOCUS COVID-19 ET ODD 13



Bien que les émissions de gaz à effet de serre devraient diminuer d'environ 6 % en 2020 en raison des restrictions de déplacement et du ralentissement des activités économiques liés à la pandémie de COVID-19, cette amélioration n'est que temporaire. Les changements climatiques ne connaissent aucun répit. Une fois que l'économie mondiale commencera à se remettre de la pandémie, les émissions devraient revenir à des niveaux plus élevés.

Tandis que les pays s'apprêtent à reconstruire leur économie après la COVID-19, ils peuvent, grâce aux plans de relance, façonner l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle de manière à ce qu'elle soit propre, verte, saine, sûre et plus résiliente.

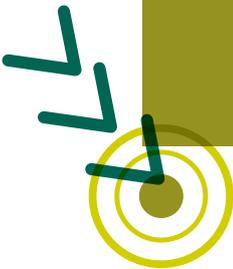
**La crise que nous traversons actuellement ouvre la voie à un changement systémique profond vers une économie plus durable, bénéfique à la fois pour l'humanité et pour la planète.**

---

Le Secrétaire général de l'ONU a proposé six actions liées au climat que les gouvernements sont invités à prendre en vue de reconstruire leur économie et leur société :

- S'agissant de la transition écologique, **accélérer la décarbonation** de tous les secteurs de notre économie par des investissements
- S'efforcer de **créer des emplois verts** et assurer une croissance inclusive et durable
- S'agissant de l'économie verte, **renforcer la résilience des sociétés et des personnes** grâce à une transition qui soit juste pour tous et qui ne fasse pas de laissés-pour-compte
- **Investir dans des solutions durables** : les subventions aux combustibles fossiles doivent cesser, et les pollueurs doivent commencer à payer pour la pollution dont ils sont responsables
- **Lutter** contre tous les risques climatiques
- **Coopérer** : aucun pays ne peut réussir seul

Pour faire face à l'urgence climatique, les plans de relance post-pandémique doivent mettre en place des changements systémiques à long terme qui modifieront les niveaux de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.



## CIBLES DE L'ODD 13



### **Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

**13.1** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

**13.2** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

**13.3** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

**13.a** Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

**13.b** Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

# INDICATEURS DE L'ODD 13

## Au niveau international - ONU

**13.1.1** Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

**13.1.2** Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

**13.1.3** Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

**13.2.1** Nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation ou des stratégies, tel qu'il ressort des communications relatives à l'adaptation et des communications nationales

**13.2.2** Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre

**13.3.1** Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

**13.a.1** Montant (en dollars des États-Unis) des ressources fournies et mobilisées par année relativement à l'objectif collectif actuel de mobilisation, soit 100 milliards de dollars jusqu'en 2025

**13.b.1** Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation ou des stratégies, tel qu'il ressort des communications relatives à l'adaptation et des communications nationales

## Au niveau européen - Eurostat

- Emissions de gaz à effet de serre
- Intensité d'émissions de gaz à effet de serre par consommation d'énergie
- Déviation moyenne de la température de la surface proche
- Pertes économiques provoquées par des situations climatiques extrêmes par mode d'événement - UE agrégat
- Contribution à l'engagement international de 100 milliards de dollar pour dépenses liées au climat
- Population couverte par les signataires de La Convention des Maires pour le Climat et l'Energie

### Multi-objectifs

- Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie par secteur
- Moyenne des émissions de CO2 par kilomètre provenant de véhicules particuliers neufs
- L'acidité moyenne globale de la surface des océans

## Au niveau français - INSEE

- 13.i1** Nombre d'évènements naturels très graves
- 13.i2** Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé
- 13.i3** Empreinte carbone
- 13.i4** Émissions françaises de gaz à effet de serre
- 15.i5** Indemnités versées au titre des catastrophes naturelles

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 7.i2** Incapacité à maintenir son logement à bonne température (ODD 7)
- 9.i3** Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée (ODD 12)
- 15.i1** Taux de boisement (ODD 15)



L'humanité dépend des océans de la Planète, de leur température, leur chimie, leurs courants et leur faune. La manière dont nous gérons cette ressource vitale est essentielle aussi pour compenser les effets du changement climatique.

Plus de trois milliards de personnes doivent leur moyen d'existence à la biodiversité marine et côtière. Cependant, on constate aujourd'hui que 30 % des stocks mondiaux de poisson sont surexploités, bien en-dessus des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant.

Les océans absorbent également environ 30 % du dioxyde de carbone émis par les humains, et on assiste à une hausse de 26 % de l'acidification des océans depuis le début de la révolution industrielle.

La pollution marine, résultant essentiellement de sources terrestres, atteint des niveaux alarmants, avec une moyenne de 13 000 morceaux de déchets plastiques présents sous chaque kilomètre carré d'océan.

**Les Objectifs de développement durable offrent un cadre pour gérer durablement les écosystèmes marins et côtiers et les protéger de la pollution résultant des activités terrestres.**

Ce cadre prévoit aussi de pallier les effets de l'acidification des océans.

Renforcer la préservation et l'utilisation durable des ressources de l'océan au moyen de lois internationales contribuera également à atténuer une partie des défis auxquels sont confrontés nos océans.

# Faits et chiffres

**75%**

**L'OCÉAN COUVRE LES TROIS QUARTS DE LA SURFACE DE LA TERRE ET REPRÉSENTE 99% DE L'ESPACE VITAL DE LA PLANÈTE EN VOLUME**

**200 000**

**L'océan contient près de 200 000 espèces identifiées, mais le nombre réel pourrait être de plusieurs millions**

**40%**

**Jusqu'à 40% de l'océan est fortement affecté par la pollution, l'épuisement des pêcheries, la perte d'habitats côtiers et d'autres activités humaines**

**30 %**

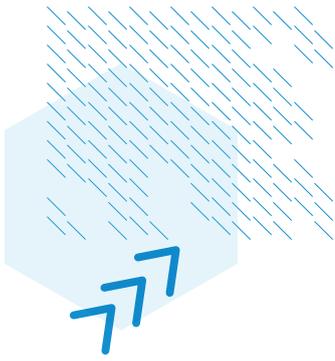
L'océan absorbe environ 30% du dioxyde de carbone produit par les humains, amortissant les effets du réchauffement climatique

**+ 3 Milliards**

de personnes dépendent de la biodiversité marine et côtière pour leur subsistance

**3 billions USD**

À l'échelle mondiale, la valeur marchande des ressources et des industries marines et côtières est estimée à 3 billions de dollars américains par an, soit environ 5 pour cent du PIB mondial



## FOCUS COVID-19 ET ODD 14

La lutte contre la pandémie de COVID-19 ne doit pas entraver les efforts de conservation et l'action en faveur des océans. Nous devons envisager des solutions à long terme pour la santé de notre planète dans son ensemble.

**Nos vies dépendent de la santé de la planète.**

---

**La santé humaine dépend en grande partie de la bonne santé des océans. Selon l'UNESCO, l'océan peut être un allié contre la COVID-19. En effet, des bactéries découvertes à des profondeurs extrêmes sont utilisées pour accélérer la détection de la COVID-19. Par ailleurs, la biodiversité océanique est très prometteuse pour les produits pharmaceutiques.**

La réduction drastique de l'activité humaine provoquée par la crise de la COVID-19, bien que tragique, peut aider au rétablissement écologique des océans. Elle permet en outre d'ouvrir la voie à un relèvement durable, qui garantira des moyens de subsistance pour les décennies à venir en harmonie avec l'environnement.

**Les pêcheurs artisanaux, qui assurent plus de la moitié de la production totale de la pêche dans les pays en développement, font toujours partie des producteurs alimentaires les plus marginalisés.**

De plus, des données suggèrent que la crise de la COVID-19 a déjà une incidence négative sur leurs moyens d'existence, alors que la demande mondiale de produits de la mer décroît et que les restrictions en matière de transport empêchent l'accès aux marchés. Par ailleurs, **les petits producteurs jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement en nourriture des communautés locales.** Le soutien des pays aux pêcheurs artisanaux, qui sont essentiels pour des systèmes alimentaires durables, importe plus que jamais. Des initiatives peuvent ainsi être adoptées pour mettre en œuvre les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

---

**La pandémie constitue une fenêtre d'opportunité pour sauver l'océan et commencer à bâtir une économie bleue durable. Dans un récent rapport, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique considère que l'arrêt de l'activité provoqué par la COVID-19, conjugué à la réduction du trafic maritime et de la demande en ressources marines, pourrait apporter aux océans le répit dont ils ont besoin pour se remettre.**



## CIBLES DE L'ODD 14



### **Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**

**14.1** D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

**14.2** D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

**14.3** Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

**14.4** D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

**14.5** D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

**14.6** D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce

**14.7** D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

**14.a** Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

**14.b** Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

**14.c** Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

# INDICATEURS DE L'ODD 14

## Au niveau international - ONU

**14.1.1** a) Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et b) densité des débris de plastiques

**14.2.1** Nombre de pays appliquant des approches écosystémiques à la gestion des zones marines

**14.3.1** Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs

**14.4.1** Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable

**14.5.1** Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale

**14.6.1** État d'avancement de la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

**14.7.1** Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays

**14.a.1** Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines

**14.b.1** État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs

**14.c.1** Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et la mise en œuvre, au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels, des instruments relatifs aux océans visant à donner effet aux dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui concernent la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources

## Au niveau européen - Eurostat

- Surface des sites marins désignés sous Natura 2000
- Tendances estimées de la biomasse du stock de poissons dans l'Atlantique du Nord-Est
- Stocks de poissons évalués excédant la mortalité par pêche au rendement maximal durable (FMSY) dans l'Atlantique du Nord-Est
- Sites de baignade d'excellente qualité d'eau par situation
- L'acidité moyenne globale de la surface des océans

## Au niveau français - INSEE

- 14.i1** État écologique des masses d'eaux littorales
- 14.i2** Part des fulmars boréaux morts ayant plus de 0,1 g de plastique dans leur estomac dans la Manche
- 14.i3** Flux de nutriment à la mer
- 14.i4** Nombre de rapports «POLREP» (Pollution Report) suivi par les autorités
- 14.i5** Évolution de l'état des récifs coralliens
- 14.i6** État d'avancement d'une approche écosystémique
- 14.i7** Aires marines protégées

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i3** Taux de conformité des dispositifs d'assainissement (ODD 6)
- 12.i5** Déchets dangereux et non-dangereux (ODD12)
- 15.i7** Évolution du nombre d'espèces exotiques envahissantes (ODD15)



La vie humaine dépend autant de la Terre que des océans pour assurer notre existence et notre subsistance. Les végétaux fournissent 80 % de notre alimentation, et nous dépendons de l'agriculture en tant que ressource économique et moyen de développement. La forêt, qui couvre 30 % de la surface de la Terre, fournit un habitat vital pour des millions d'espèces, une source saine et importante d'air et d'eau, et elle est également cruciale dans la lutte contre le changement climatique.

Nous assistons aujourd'hui à une dégradation des terres sans précédent, et le taux de disparition des terres arables est 30 à 35 fois supérieur que par le passé. La sécheresse et la désertification gagnent du terrain chaque année, contribuant à la disparition de 12 millions

d'hectares et affectant les communautés pauvres aux quatre coins de la Planète. Sur 8 300 espèces d'animaux d'élevage connues, 8 % sont disparues et 22 % sont en voie d'extinction.

**Les Objectifs de développement durable visent à protéger et à restaurer l'usage des écosystèmes terrestres tels que les forêts, les zones humides, les milieux arides et les montagnes d'ici 2020.**

Il est aussi vital de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme aux déforestations afin d'atténuer l'impact du changement climatique. Une action urgente doit être menée afin de réduire le déclin des habitats naturels et de la diversité qui font partie de notre héritage commun.

# Faits et chiffres

**1,6 milliard**

dépendent des forêts  
pour leur subsistance

**2,6 milliards**

DE PERSONNES DANS  
LE MONDE, DÉPENDENT  
DIRECTEMENT DE  
L'AGRICULTURE POUR  
GAGNER LEUR VIE

**80 %**

LES FORÊTS ABRITENT  
PLUS DE 80% DE TOUTES  
LES ESPÈCES TERRESTRES  
D'ANIMAUX, DE PLANTES ET  
D'INSECTES

**8 300**

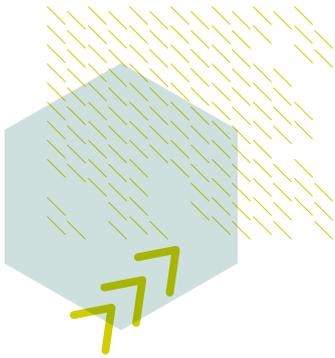
Sur les 8 300 races  
animales connues,  
8% sont éteintes et  
22% sont menacées  
d'extinction

**8 sur 10**

JUSQU'À 80 POUR CENT DES  
PERSONNES VIVANT DANS LES  
ZONES RURALES DES PAYS EN  
DÉVELOPPEMENT DÉPENDENT  
DES MÉDICAMENTS  
TRADITIONNELS À BASE DE  
PLANTES POUR LES SOINS DE  
SANTÉ DE BASE

**1%**

Parmi plus de 80 000  
espèces d'arbres, moins  
de 1 pour cent ont été  
étudiés pour une utilisation  
potentielle



## FOCUS COVID-19 ET ODD 15

« À ce jour, la pandémie de COVID-19 représente l'avertissement le plus sérieux lancé par la planète enjoignant l'humanité à changer de cap »

*Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'Environnement - PNUÉ*

**La flambée de COVID-19 souligne la nécessité de s'attaquer aux menaces qui pèsent sur les écosystèmes et la faune.**

**Alors que le monde lutte et se remet de la pandémie actuelle, un plan solide sera nécessaire pour protéger la nature, afin que la nature puisse protéger l'humanité.**

**La montée de la criminalité liée aux espèces sauvages, l'évolution de l'utilisation des sols, dont la déforestation, et la perte d'habitats naturels sont les principaux facteurs de transmission de maladies infectieuses émergentes, dont la COVID-19, qui menacent la santé des populations et l'économie mondiale.**

**La criminalité liée aux espèces sauvages, comme le braconnage illicite et le trafic de pangolins et d'autres animaux, ne menace pas seulement la santé des écosystèmes et la biodiversité. Elle pourrait aussi nuire à la santé humaine, au développement économique et à la sécurité dans le monde, comme nous pouvons l'observer aujourd'hui.**

Dans le rapport ***Travailler en symbiose avec l'environnement pour protéger les populations***, le PNUÉ explique comment « mieux reconstruire », grâce à un renforcement du secteur scientifique, à des politiques qui soutiennent une planète plus saine et à des investissements verts.

La réponse du PNUÉ couvre quatre domaines :

- Aider les pays à gérer les déchets liés à la COVID-19 ;
- Assurer un changement transformateur pour la nature et les populations ;
- S'assurer que les plans de relance économique créent une résilience aux crises futures ;
- Moderniser la gouvernance environnementale mondiale

Afin d'éviter, d'enrayer et d'inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde, **l'ONU a proclamé la période 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes**. Cette réponse à la perte et la dégradation des habitats, coordonnée au niveau mondial, sera axée sur le renforcement de la volonté et des capacités politiques pour restaurer la relation de l'humanité avec la nature. Elle sera une réponse directe à l'appel de la science, tel que formulé dans le Rapport spécial sur le changement climatique et les terres émergées du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et aux décisions prises par tous les États Membres de l'ONU dans le cadre des Conventions de Rio sur les changements climatiques et sur la diversité biologique, ainsi que de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.



## CIBLES DE L'ODD 15



### **Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

**15.1** D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

**15.2** D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial

**15.3** D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

**15.4** D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

**15.5** Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

**15.6** Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

**15.7** Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande

**15.8** D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

**15.9** D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

**15.a** Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

**15.b** Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

**15.c** Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

# INDICATEURS DE L'ODD 15

## Au niveau international - ONU

**15.1.1** Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre

**15.1.2** Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)

**15.2.1** Progrès vers la gestion durable des forêts

**15.3.1** Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre

**15.4.1** Sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans des aires protégées

**15.4.2** Indice de couvert végétal montagneux

**15.5.1** Indice de la Liste rouge

**15.6.1** Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices

**15.7.1** Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages

**15.8.1** Proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes

**15.9.1** a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique

**15.a.1** a) Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et b) produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité

**15.b.1** a) Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et b) produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité

**15.c.1** Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages

## Au niveau européen - Eurostat

- Part de la superficie forestière
- Surface des sites terrestres désignés sous Natura 2000
- Indice d'imperméabilisation des sols
- Estimation de l'érosion des sols par l'eau – superficiel affectée par un taux d'érosion sévère
- Indice des oiseaux communs par espèce - UE agrégat
- Indicateur des papillons de pairies - UE agrégat

### Multi-objectifs

- Demande biochimique en oxygène dans les rivières
- Teneur en phosphate dans les rivières

## Au niveau français - INSEE

- 15.i1** Taux de boisement
- 15.i2** État de conservation des habitats naturels
- 15.i3** Écosystèmes peu anthropisés
- 15.i4** Sites dont les sols sont pollués
- 15.i5** Aires terrestres protégées
- 15.i6** Populations d'oiseaux communs spécialistes
- 15.i7** Espèces exotiques envahissantes

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i3** Diversité moyenne des cultures arables (ODD 2)
- 11.i2** Artificialisation des sols (ODD 11)
- 14.i3** Flux de nutriments à la mer (ODD 14)



La paix, la stabilité, les droits humains et une gouvernance efficace fondée sur l'état de droit sont des vecteurs importants pour le développement durable. Nous vivons dans un monde de plus en plus divisé. Certaines régions profitent durablement de la paix, de la sécurité et de la prospérité, alors que d'autres sont entraînées dans un cycle de conflits et de violence qui semble sans fin. Ceci n'est en aucun cas inévitable.

Des niveaux élevés de violence armée et d'insécurité ont un effet destructeur sur le développement d'un pays, en entravant la croissance économique et en engendrant souvent des souffrances durables au sein de la population, qui peuvent persister pendant des générations. Les violences sexuelles, la criminalité, l'exploitation et

la torture sont également omniprésents sur les lieux de conflits ou sans état de droit. Les nations doivent prendre des mesures pour protéger ceux qui sont le plus à risque.

**Les Objectifs de développement durable visent à réduire largement toutes les formes de violence, et à œuvrer aux côtés des gouvernements et des communautés afin de trouver des solutions durables aux conflits et à l'insécurité.**

Le renforcement de l'état de droit et la promotion des droits humains sont au cœur de ce processus, tout comme la réduction du trafic illégal d'armes et le renforcement de la participation des pays en développement aux institutions de gouvernance mondiale.

# Faits et chiffres

## 20

Chaque minute, près de 20 personnes sont déplacées suite à un conflit ou à une persécution. Fin 2016, le nombre total de personnes déplacées de force était de **68,5 millions**

## 10 millions

**IL Y A ÉGALEMENT 10 MILLIONS D'APATRIDES DANS LE MONDE QUI SE SONT VU REFUSER UNE NATIONALITÉ ET DES DROITS CONNEXES**

## 603 MILLIONS

**DE FEMMES VIVENT DANS DES PAYS OÙ LA VIOLENCE DOMESTIQUE N'EST PAS CONSIDÉRÉE COMME UN CRIME**

## 1,26 trillion USD

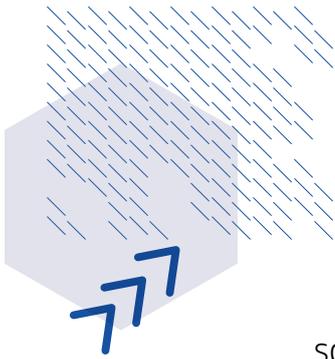
**coût par année de la corruption, des pots-de-vin, du vol et de l'évasion fiscale dans les pays en développement**

## 46

NOMBRE DE PAYS OÙ LES FEMMES OCCUPENT MAINTENANT PLUS DE 30% DES SIÈGES DANS AU MOINS UNE CHAMBRE DU PARLEMENT NATIONAL

## 49

PAYS N'ONT PAS DE LOIS PROTEGEANT LES FEMMES DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE



## FOCUS COVID-19 ET ODD16

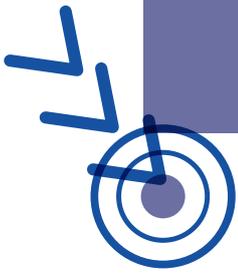
**Les droits de l'Homme sont la clé de la riposte à la pandémie.** Ils placent l'être humain sur le devant de la scène. Les mesures prises dans le souci et le respect des droits de l'Homme sont plus efficaces pour surmonter la pandémie, car elles garantissent les soins de santé à quiconque et préservent la dignité humaine. Ces solutions respectant les droits de l'Homme sont également plus inclusives pour l'urgence d'aujourd'hui et le relèvement de demain.

**La menace de la COVID-19 est plus grave dans les situations de conflit armé, où les combats ravagent les systèmes de santé et déplacent les populations, forcées de vivre dans des conditions de surpeuplement avec un accès marginal, voire inexistant, aux services de base. Les terribles souffrances des civils pourraient être considérablement réduites si les parties au conflit respectaient le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Il faut accomplir davantage pour prévenir, réduire et résoudre les conflits en cours.**

Afin de concentrer nos efforts sur le « véritable combat », le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a demandé un **cessez-le-feu mondial immédiat**, appelant les combattants du monde entier à déposer les armes pour se focaliser sur la lutte contre la pandémie de COVID-19. Plus de 2 millions de personnes ont signé la pétition en ligne en soutien à l'appel au cessez-le-feu du Secrétaire général du 23 mars 2020.

Le Secrétaire général de l'ONU exhorte les gouvernements à être ouverts et transparents, réactifs et responsables dans leur réponse à la COVID-19 et à veiller à ce que toutes les mesures d'exception soient légales, proportionnées, nécessaires et non discriminatoires. « La meilleure action est celle qui permet, d'une manière proportionnée, de parer aux menaces immédiates, **tout en protégeant les droits de l'homme et l'état de droit** »

**L'impact de la COVID-19 sur le risque d'exposition des enfants à la violence et à l'exploitation** dû aux mesures de confinement et à la fermeture des écoles, qui ont touché la majorité des enfants du monde, **reste largement inconnu**. Certains pays ont enregistré une forte hausse des signalements de violence à l'égard des enfants dans les foyers. De plus, **l'utilisation d'Internet pour l'apprentissage à distance peut accroître l'exposition des enfants au cyberharcèlement, aux comportements à risque en ligne et aux prédateurs en ligne**. Toutes ces formes de violence peuvent avoir des conséquences dévastatrices et durables pour des millions d'enfants dans le monde. Des mesures doivent être prises d'urgence pour investir dans des solutions efficaces de protection de l'enfance et les promouvoir.



## CIBLES DE L'ODD 16



### **Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

- 16.1** Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
- 16.2** Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
- 16.3** Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
- 16.4** D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
- 16.5** Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- 16.6** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8** Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial
- 16.9** D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
- 16.10** Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
- 16.a** Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
- 16.b** Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

# INDICATEURS DE L'ODD 16

## Au niveau international - ONU

**16.1.1** Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge

**16.1.2** Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause

**16.1.3** Proportion de la population victime a) de violences physiques, b) psychologiques ou c) sexuelles au cours des 12 mois précédents

**16.1.4** Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale

**16.2.1** Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtements corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent

**16.2.2** Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation

**16.2.3** Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

**16.3.1** Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

**16.3.2** Proportion de la population carcérale en instance de jugement

**16.3.3** Proportion de la population ayant connu un différend au cours des deux dernières années, avec saisine d'un mécanisme formel ou informel de règlement des différends, par type de mécanisme

**16.4.1** Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)

**16.4.2** Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux

**16.5.1** Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

**16.5.2** Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

**16.6.1** Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)

**16.6.2** Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante

**16.7.1** Répartition des postes dans les institutions nationales et locales, y compris : a) les organes législatifs ; b) la fonction publique ; c) les organes judiciaires, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population

**16.7.2** Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population

**16.8.1** Proportion de pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote

**16.9.1** Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge

**16.10.1** Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents

**16.10.2** Nombre de pays qui adoptent et mettent en oeuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information

**16.a.1** Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris

**16.b.1** Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

## Au niveau européen - Eurostat

- Taux de mortalité standardisé causé par homicide par sexe
- Population qui rapporte de la délinquance, violence ou vandalisme aux alentours par statut de pauvreté
- Totale des dépenses des administrations publiques pour les tribunaux
- Indépendance perçue de la juridiction par niveau de perception
- Indice de perception de corruption
- Population avec confiance dans les institutions de l'UE par institution

## Au niveau français - INSEE

- 16.i1** Nombre d'homicides
- 16.i2** Proportion des adultes victimes de violences physiques et/ou sexuelles
- 16.i3** Proportion des personnes prévenues parmi les détenus
- 16.i4** Confiance de la population dans les institutions

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 5.i3** Victimes de violences intrafamiliales physiques et/ou sexuelles (ODD 5)
- 5.i4** Victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales (ODD 5)
- 6.i6** Proportion de services publics locaux de l'eau ayant des Commissions consultatives (CCSPL) parmi ceux ayant l'obligation légale d'en disposer (ODD 6)



**17 PARTENARIATS  
POUR  
LA RÉALISATION  
DES OBJECTIFS**



**Seul un engagement fort, lié à des partenariats et une coopération au niveau mondial, peut permettre de réaliser les Objectifs de développement durable.**

Alors que l'aide publique au développement de la part des pays développés a augmenté de 66 % entre 2000 et 2014, les crises humanitaires causées par les conflits ou les catastrophes naturelles continuent à requérir des ressources financières et de l'aide humanitaire. De nombreux pays ont également besoin de l'aide publique au développement pour soutenir leur croissance et leur commerce.

Le monde actuel est plus interconnecté que jamais auparavant. L'amélioration de l'accès aux technologies et à la

connaissance favorise nettement le partage des idées et l'innovation. La coordination des politiques d'aide à la gestion des dettes des pays en développement, ainsi que la promotion des investissements dans les pays les moins développés, sont essentielles afin de parvenir à une croissance et à un développement durable.

Les objectifs visent à améliorer les coopérations Nord-Sud et Sud-Sud, par l'appui aux plans nationaux destinés à atteindre toutes les cibles. Promouvoir le commerce international et aider les pays en développement à accroître leurs exportations, font partie intégrante de la réalisation d'un système de commerce universel, basé sur des règles, équitable, qui soit juste et ouvert, et qui bénéficie à tous.

# Faits et chiffres

**142,6 milliards \$**

en dollars, montant de l'aide publique au développement atteint en 2014. Un record historique

**6**

EN 2016, 6 PAYS ONT ATTEINT L'OBJECTIF

INTERNATIONAL DE MAINTENIR L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT À OU AU-DESSUS DE 0,7% DU REVENU NATIONAL BRUT

**79 %**

DES IMPORTATIONS ORIGINAIRES DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ENTRANT DANS LES PAYS DÉVELOPPÉS SONT EXEMPTÉES DE DROITS DE DOUANE

**x2**

Le nombre des utilisateurs d'Internet en Afrique a presque doublé au cours des quatre dernières

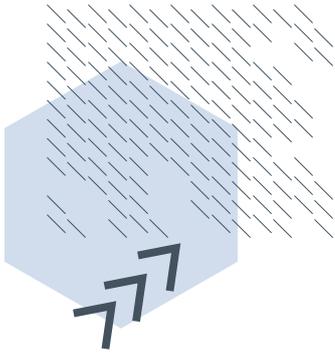
**30%**

DANS LE MONDE, 30% DES JEUNES SONT DES NATIFS NUMÉRIQUES, QUI UTILISENT INTERNET DEPUIS AU MOINS CINQ ANS

**+ de 4 milliards**

de personnes n'utilisent pas Internet

et **90%** d'entre elles vivent dans des pays en développement



## FOCUS COVID-19 ET ODD 17

L'histoire nous montre que les fléaux peuvent être l'occasion de rompre avec le statu quo. Ce nouveau coronavirus a souligné combien **notre mode de vie était fragile et destructeur, non seulement pour la planète, mais aussi pour nous**. Il est essentiel que la réponse soit systémique et intègre les aspects sanitaires, économiques, sociaux et environnementaux.

Dans le contexte de la COVID-19, la plupart des pays en développement ne disposent pas de ressources nationales et d'une marge de manœuvre budgétaire suffisantes pour financer des mesures d'intervention et de redressement adéquates. C'est pourquoi la coopération internationale et le financement extérieur sont essentiels.

Face à la pandémie, aucun pays ne peut faire cavalier seul. La solidarité mondiale n'est pas seulement un impératif moral, elle est dans l'intérêt de toutes et tous.

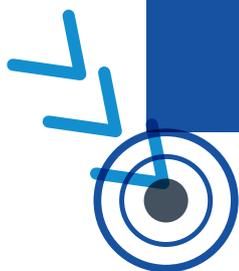
La perspective d'une nouvelle crise de la dette, aggravée par la chute des prix du pétrole et d'autres produits de base, est particulièrement alarmante et touche de plein fouet les pays les moins avancés qui couraient déjà un risque élevé de surendettement. L'ONU demande des droits de tirage spéciaux, un allègement ciblé de la dette et un moratoire sur la dette pour tous les pays en développement.

Afin d'aider les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, le Secrétaire général de l'ONU a créé le **Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement**. Par ailleurs, l'ONU a établi un **Plan de réponse humanitaire global à la COVID-19** afin d'aider les populations les plus vulnérables, notamment les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'Organisation mondiale pour la Santé (OMS), en collaboration avec la Fondation pour les Nations Unies et des partenaires, a lancé le **Fonds de solidarité pour la lutte contre la COVID-19**, un fonds unique en son genre, pour permettre aux entreprises et aux particuliers de contribuer directement à la réponse de l'OMS à la COVID-19.

L'**Aide Publique au Développement (APD)** est depuis longtemps une source de financement qui amortit l'impact immédiat des crises et peut jouer un rôle important dans la réponse mondiale à cette pandémie. Néanmoins, l'ampleur de la crise pourrait grever les budgets d'aide des donateurs, bien que le CAD ait publié, le 9 avril 2020, une déclaration selon laquelle les membres s'efforceront de protéger les budgets de l'APD.

**Pour lutter contre le fléau croissant de la désinformation liée à la COVID-19, l'ONU a lancé l'initiative Verified** qui vise à accroître le volume et la portée d'informations fiables et précises dans trois domaines : la science (pour sauver des vies), la solidarité (pour promouvoir la coopération aux niveaux local et mondial) et les solutions (pour sensibiliser au soutien en faveur des populations touchées).

Le Secrétaire général de l'ONU a publié plusieurs notes de synthèse qui présentent une vision de la manière dont la communauté internationale peut apporter une réponse efficace et coordonnée à la COVID-19, en veillant à ce que les populations les plus vulnérables restent au premier plan des préoccupations. Ces notes d'orientation rassemblent des analyses issues de l'ensemble du système des Nations Unies et fournissent aux États Membres des idées concrètes en vue de faire face aux conséquences de la crise, voire de saisir des occasions au milieu de celle-ci.



## Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

### FINANCES

**17.1** Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

**17.2** Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,1 5% et 0,20% à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20% de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

**17.3** Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

**17.4** Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

**17.5** Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

### TECHNOLOGIE

**17.6** Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

**17.7** Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

**17.8** Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

### RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

**17.9** Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

# LES CIBLES DE L'ODD 17

## COMMERCE

**17.10** Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

**17.11** Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

**17.12** Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

## QUESTIONS STRUCTURELLES

### *Cohérence des politiques et des structures institutionnelles*

**17.13** Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

**17.14** Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

**17.15** Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

### *Partenariats multipartites*

**17.16** Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

**17.17** Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

### *Données, suivi et application du principe de responsabilité*

**17.18** D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

**17.19** D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement



## Au niveau international - ONU

**17.1.1 1** Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source

**17.1.2 2** Proportion du budget national financé par les impôts nationaux

**17.2.1** Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE)

**17.3.1** Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du revenu national brut

**17.3.2** Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total

**17.4.1** Service de la dette en proportion des exportations de biens et services

**17.5.1** Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

**17.6.2** Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 1 00 habitants, par vitesse de connexion

**17.7.1** Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

**17.8.1** Proportion de la population utilisant Internet

**17.9.1** Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise en faveur aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)

**17.10.1** Moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane

**17.11 .1** Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales

**17.12.1** Moyenne pondérée des droits de douane appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement

**17.13.1** Tableau de bord macroéconomique

**17.14.1** Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable

**17.15.1** Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays

**17.16.1** Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable

# INDICATEURS DE L'ODD 17

**17.17.1** Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé pour l'infrastructure

**17.18.1** Indicateur de capacité statistique pour le suivi des objectifs de développement durable

**17.18.2** Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle

**17.18.3** Nombre de pays dotés d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement

**17.19.1** Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement

**17.19.2** Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%



## Au niveau européen - Eurostat

- Aide publique au développement proportionnellement au revenu national brut
- Financement de l'UE au bénéfice des pays en voie de développement par source de financement
- Importations de l'UE en provenance des pays en voie de développement par groupe de revenu
- Dette publique brute
- Part des taxes environnementales dans le revenu total des taxes et impôts

## Au niveau français - INSEE

- 17.i1** Aide publique au développement (APD) totale nette
- 17.i2** Montant de l'aide publique au développement (APD) bilatérale
- 17.i3** Endettement public (dette publique au sens de Maastricht)
- 17.i4** Endettement privé
- 17.i5** Indicateur de solidité financière (Regulatory Tier 1 capital to risk-weighted assets)

### Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 13.i4** Émissions françaises de gaz à effet de serre (ODD 13)

**Réalisation :**

Direction Europe et rayonnement international,  
Région Bourgogne-Franche-Comté

**Sources :**

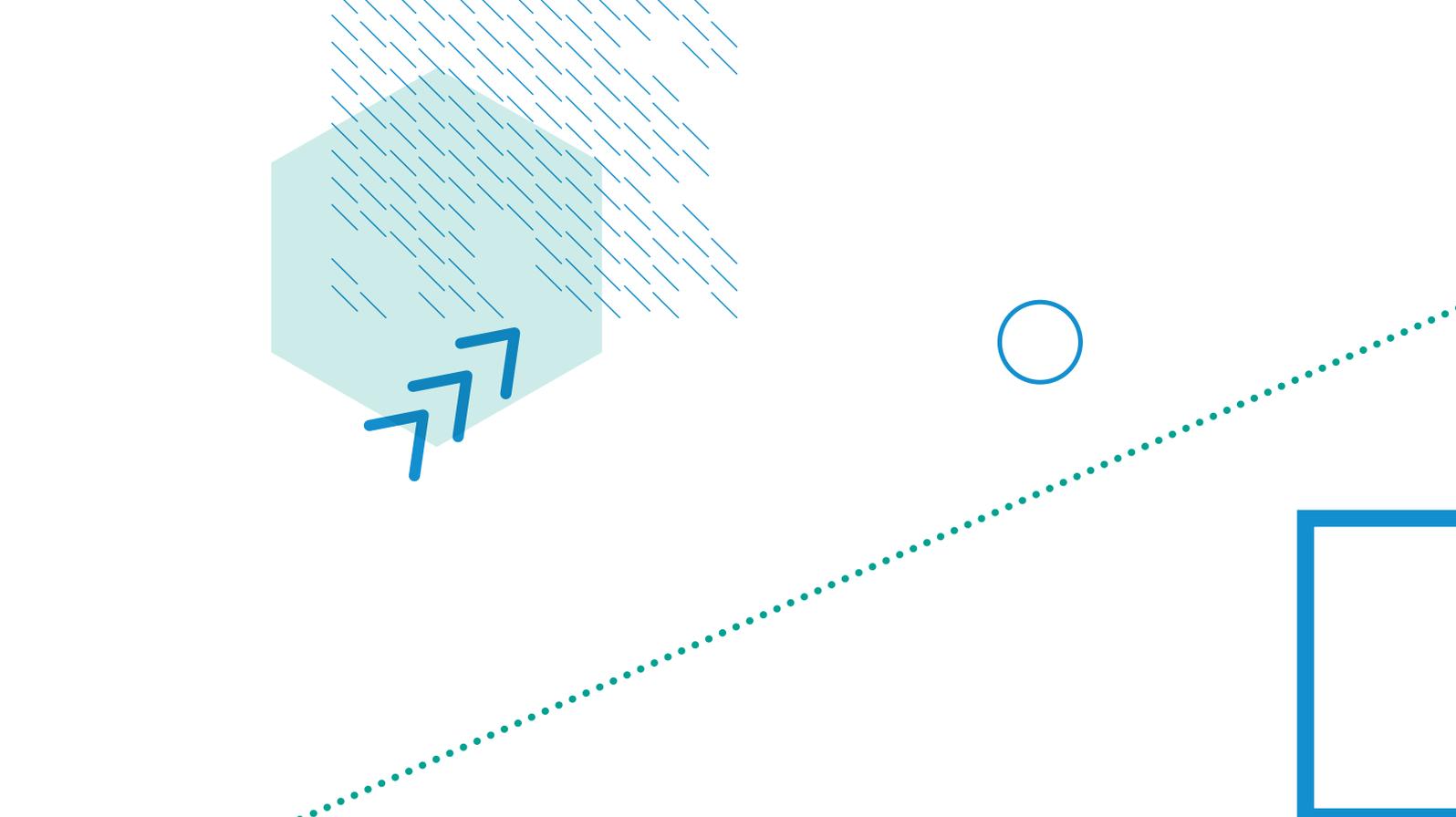
Nations Unies, Insee, Eurostat, Cités et  
gouvernements locaux et régionaux unis, Ministère  
de la transition écologique, Ministère de l'Europe et  
des affaires étrangères

**Conception-réalisation :**

Cécilia Bertin, **studio Inanuiicreation**

Décembre 2020

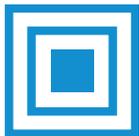




**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

4, square Castan  
CS 51 857  
25 031 Besançon CEDEX

0 970 289 000



 **OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

[www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr)

Retrouvez-nous sur   

